

Nouvelles perspectives en sciences sociales



L'agriculture urbaine face aux nouveaux défis de la ville nourricière et durable : approche géohistorique et nouvelles perspectives à partir des exemples de Tours Métropole Val de Loire et de la région Île-de-France (France)

Urban Agriculture Facing the New Challenges of the Nourishing and Sustainable City: Geohistorical Approach and New Perspectives from the Examples of Tours Métropole Val de Loire and the Region Île-de-France (France)

Amélie Robert et Yves Petit-Berghem

Volume 17, numéro 2, mai 2022

Sur le thème : « Agriculture urbaine : vers une reconfiguration des liens sociaux et territoriaux »

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1092773ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1092773ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Prise de parole

ISSN

1712-8307 (imprimé)

1918-7475 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Robert, A. & Petit-Berghem, Y. (2022). L'agriculture urbaine face aux nouveaux défis de la ville nourricière et durable : approche géohistorique et nouvelles perspectives à partir des exemples de Tours Métropole Val de Loire et de la région Île-de-France (France). *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 17(2), 159–215. <https://doi.org/10.7202/1092773ar>

Résumé de l'article

L'agriculture urbaine est en plein essor en France et l'intérêt est tel qu'elle s'impose de plus en plus dans les politiques publiques. Pourtant, elle n'a pas toujours occupé cette place de choix : la ville a plutôt progressé au détriment de l'agriculture et c'est surtout sur des espaces marginalisés qu'elle s'impose aujourd'hui. Notre article porte ainsi un regard géohistorique sur l'agriculture urbaine, en se fondant d'abord sur la littérature existante ; nous montrons que nous sommes passés d'une marginalisation de l'agriculture à une agrarisation de la ville. Des exemples pris au sein de Tours Métropole Val de Loire (maraîchage et jardins familiaux) et en Île-de-France (délaiés urbains : micro-fermes urbaines et écoquartiers) sont l'occasion de questionner ensuite la place actuelle de l'agriculture dans une ville qui se veut désormais nourricière et durable, laissant imaginer son insertion dans la ville de demain.

Tous droits réservés © Prise de parole, 2022

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'agriculture urbaine face aux nouveaux défis de la ville nourricière et durable : approche géohistorique et nouvelles perspectives à partir des exemples de Tours Métropole Val de Loire et de la région Île-de-France (France)

AMÉLIE ROBERT

CRJP (Université d'Orléans) et
UMR CITERES (Université de Tours), France

YVES PETIT-BERGHEM

École nationale supérieure de paysage, Versailles, France

Introduction

L'agriculture urbaine (AU) est en plein essor dans le monde. Il faut dire que les villes progressent et, avec elles, le nombre de citadins susceptibles de cultiver ou de pratiquer l'élevage en ville : en 2019, 55 % de la population mondiale vit dans une aire urbaine et le pourcentage augmente chaque année¹. La France n'est pas épargnée par le « boom » de l'AU², d'autant que, dans ce pays, c'est près de 81 % de la population qui est citadine³. La

¹ D'après les données de la Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL>. IN.ZS, consulté le 20 avril 2021).

² Aurélie Sobocinski, « Le boom de l'agriculture urbaine », *CNRS Le journal*, 2015, <https://lejournel.cnrs.fr/articles/le-boom-de-lagriculture-urbaine>.

³ Source : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL>. IN.ZS, consulté le 20 avril 2021.

croissance urbaine peut être une menace pour l'agriculture, si on considère la pression foncière ; elle est, à l'inverse, un facteur positif si on considère le citoyen comme agriculteur ou consommateur. Il importe là de préciser d'emblée que ce n'est pas seulement l'agriculture intra-urbaine à laquelle nous nous intéressons, préférant une définition plus large ; à la manière de Christine Aubry, nous nous fondons sur la définition proposée par Paule Moustier et Alain M'Baye : une « agriculture localisée en ville ou à sa périphérie (donc intra- et périurbaine) dont les produits, et aujourd'hui les services, sont essentiellement à destination de la ville⁴ » ; en d'autres termes, « outre sa localisation proche de la ville, ce sont ses fonctionnalités et son intégration dans le projet d'agglomération qui permettent de définir son caractère urbain⁵ ». L'augmentation des habitants des villes n'est ainsi pas la seule raison de l'essor de l'AU. Celui-ci est en effet surtout « boosté » par l'attrait des consommateurs, très largement urbains donc, pour les circuits courts, le « manger local », soucieux de connaître la provenance et, par là même, la qualité de leur alimentation. D'après Coline Perrin et ses collaborateurs, cette dynamique est impulsée par des mouvements revendicatifs ; en l'occurrence, ce sont : « des mouvements citoyens et agricoles [qui] revendiquent un changement de modèle agricole et alimentaire. Ils promeuvent le local en opposition au système agro-industriel⁶ [...] et ont été renforcés par la crise de 2008 [...] »⁷.

⁴ Christine Aubry et Jean-Noël Consalès, « L'agriculture urbaine en question : épiphénomène ou révolution lente ? Dialogue entre Christine Aubry et Jean-Noël Consalès », *Espaces et sociétés*, n° 158, 2014, p. 120.

⁵ Paula Nahmias et Yvon Le Caro, « Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales », *Environnement urbain / Urban Environment*, vol. 6, 2012, p. a-1, <https://journals.openedition.org/eue/437>.

⁶ Dans les faits, nous le verrons, cette dichotomie ne vaut plus vraiment, notamment parce que l'AU est désormais réappropriée parfois par ce système agro-industriel.

⁷ Coline Perrin *et al.*, « L'essor d'initiatives agricoles et alimentaires dans les villes françaises : mouvement marginal ou transition en cours ? », dans Nacima Baron-Yelles et Joan Romero González (dir), *Cultura territorial e innovación social ;Hacia un nuevo modelo metropolitano en Europa del Sur?*, vol. 26, Publicaciones de la Universitat de València, coll. « Desarrollo

Il va sans dire que la crise de la Covid-19 joue aujourd'hui dans le même sens, celui d'un renforcement de l'AU. Ce mouvement revendicatif dépasse le strict cadre de l'alimentation ; il est aussi environnemental, voire social :

Manger local est un mot d'ordre écolo visant à réduire l'impact du système agricole et alimentaire sur les communautés biotiques et abiotiques, une pratique alter faite pour court-circuiter les modes de production capitalistes mondialisés, l'invention d'un espace d'expérimentation où se dessinent d'autres manières de cultiver, d'échanger, de se nourrir⁸.

Ce sont ainsi des valeurs qui sont associées à l'AU qui concourent à son essor. Dans ce contexte, l'AU est devenue la pierre angulaire de la ville durable, qui se doit d'être aussi nourricière. L'intérêt est tel qu'elle s'impose de plus en plus dans les politiques publiques. Pourtant, elle n'a pas toujours occupé cette place privilégiée et il importe là de prendre en compte le poids des héritages, pour mieux comprendre la place actuelle de l'agriculture dans les villes et les problématiques qu'elle pose dans une ville qui se voudrait désormais nourricière et durable ; pour imaginer aussi l'AU de demain. C'est ce que nous ambitionnons de démontrer dans cet article, en posant un regard géohistorique sur l'AU. Dans une première partie, nous nous attacherons à retracer les grandes évolutions de cette agriculture, en montrant que l'on est en train de passer d'une marginalisation de l'agriculture à une volonté d'« agrariser » la ville⁹. Nous focaliserons

Territorial. Serie Estudios y Documentos », 2018, p. 387. Dans ce passage, l'autrice renvoie aux travaux suivants : Christine Aubry et Leïla Kébir, « Shortening Food Supply Chains: A Means for Maintaining Agriculture Close to Urban Areas? The Case of the French Metropolitan Area of Paris », *Food Policy*, vol. 41, 2013, p. 85-93 ; Mayté Banzo *et al.*, « Rôle des acteurs publics dans l'émergence de stratégies agricoles des villes. Exemples en Méditerranée », *Economia e società regionale*, vol. 34, n° 2, 2016, p. 8-30 ; Yuna Chiffolleau et Benoît Prévost, « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires », *Norois*, n° 224, 2012, p. 7-20.

⁸ Flaminia Paddeu, « Manger local », *Vacarme*, n° 81, 2017, p. 40.

⁹ Marion Ernwein et Joëlle Salomon Cavin, « Au-delà de l'agrarisation de la ville : l'agriculture peut-elle être un outil d'aménagement urbain ? Discussion à partir de l'exemple genevois », *Géocarrefour*, vol. 89, n° 1-2, 2014,

ensuite notre propos sur des études de cas, présentés dans une seconde partie. Forte de son succès, l'AU conquiert différentes strates de la société et elle apparaît alors protéiforme, même si elle se tourne surtout vers la production de produits frais. Les acteurs qui la pratiquent sont variés, amateurs ou professionnels. Les exemples que nous présenterons n'auront pas l'ambition d'être exhaustifs mais viseront à donner un aperçu de cette diversité de l'AU, des enjeux liés et des controverses qui peuvent potentiellement l'entourer. Ces exemples seront pris dans le Val de Loire, plus précisément au sein de Tours Métropole Val de Loire (maraîchage et jardins familiaux), et en Île-de-France (délaissés urbains : micro-fermes urbaines et écoquartiers), où nous avons pu conduire diverses actions de recherche sur le sujet. Nous y appliquerons une approche multiscale, des sites de culture aux villes et métropoles, en nous intéressant alors aussi à la place de l'agriculture dans le projet urbain et à l'écologisation des pratiques.

I. Regard géohistorique sur l'agriculture urbaine : d'une marginalisation de l'agriculture à une agrarisation de la ville

De prime abord, on serait tenté de penser que la ville s'oppose à l'agriculture. Sa progression se fait en effet au détriment de cette dernière, de la même manière qu'on pourrait le noter plus généralement pour la nature, l'agriculture pouvant être considérée comme une forme particulière de nature, cultivée, « productive¹⁰ ». La raison est bien sûr que, partout, la ville progresse au détriment de ces autres formes d'occupation des sols. Aujourd'hui, en France, le gouvernement entend bien œuvrer contre l'artificialisation (avec un objectif de « zéro artificialisation nette » prévu par le Plan Biodiversité, lancé en 2018). Le processus n'en est pas moins toujours à l'œuvre : « entre 20 000 et 30 000 hectares sont

p. 31-40 ; Joëlle Salomon Cavin et Nelly Niwa, « Introduction. Agriculture urbaine en Suisse : au-delà des paradoxes », *Urbia. Les cahiers du développement urbain durable*, n° 12, 2011, p. 3-16.

¹⁰ Paula Nahmias et Yvon Le Caro, *op. cit.*

artificialisés chaque année¹¹ » et, après un ralentissement entre 2011 et 2016, « la dynamique d'artificialisation » est même repartie à la hausse¹². L'ensemble du territoire national est concerné, même si des disparités spatiales existent. La région Centre-Val de Loire, par exemple, serait une des « régions les moins artificialisées », avec un taux de 4,4 % de surfaces couvertes de constructions et infrastructures ; elle reste dominée par les terres agricoles mais ce sont bien elles qui demeurent les premières affectées par l'artificialisation qui se poursuit, certes « à un rythme plus faible¹³ ». En Île-de-France, la pression urbaine est bien sûr plus forte : les espaces urbains construits représentent 17 % du territoire et, malgré la tendance au ralentissement, 590 ha/an en moyenne continuent tout de même à être artificialisés, au détriment ici aussi surtout des terres agricoles¹⁴. La présence de l'agriculture dans la ville n'est en fait pas toujours souhaitée et cela est à mettre en lien avec les représentations associées plus généralement à l'agriculture et à la ville. En Afrique par exemple, c'est le « le béton [qui] figure la modernité¹⁵ » et l'agriculture « ne fait pas partie des choix possibles pour l'aménagement urbain [...]. Malgré son importance croissante [...], l'agriculture n'est pas considérée comme une activité urbaine [...]»¹⁶ : à Ouagadougou notamment, on évoque « la presque

¹¹ Ministère de la transition écologique, *Artificialisation des sols*, <https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>.

¹² Cerema Hauts-de-France, *L'artificialisation et ses déterminants d'après les Fichiers fonciers Période 2009-2018 – Chiffres au 1^{er} janvier 2018*, <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/fichiers/2020/06/rapport%20V3%20complet.pdf>.

¹³ Maxime Simonovici, Gaëtan Buisson et Céline Magnier, « Le Centre-Val de Loire reste une des régions les moins artificialisées », *INSEE Analyses Centre-Val de Loire*, n° 74, 2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5057212>.

¹⁴ Institut d'aménagement et d'urbanisme – Île-de-France, « Vers un développement urbain raisonné et durable », *Note rapide territoires*, n° 797, 2019, https://www.institutparis.region.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1762/NR_797_web.pdf.

¹⁵ Ndèye Fatou Diop Guèye, Salimata Seck Wone et Moussa Sy, *Agriculteurs dans les villes ouest-africaines. Enjeux fonciers et accès à l'eau*, Paris, Karthala, coll. « Hommes et sociétés », 2009, p. 7.

¹⁶ Amélie Robert *et al.*, « L'agriculture ouagalaise (Burkina Faso) comme modèle de contribution au métabolisme urbain : avantages et limites », *VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série 31, 2018, <https://>

interdiction réglementaire » de l'AU¹⁷ ; « la position des autorités municipales est [en fait] ambiguë¹⁸ », préférant finalement rejeter l'agriculture à la périphérie de la ville. En Europe aussi, la place de l'agriculture au sein de la ville serait remise en cause. En Suisse du moins, on évoque le « rejet de l'agriculture intra-urbaine¹⁹ » et la raison serait ici aussi que, « culturellement parlant, l'agriculture reste encore ce qui demeure en dehors de la ville²⁰ » et ainsi : « toute l'urbanité européenne s'est instituée et perpétuée dans la distinction entre la ville et la non-ville [...]. Aujourd'hui encore, cette distinction est galvanisée par le concept de ville compacte dans une campagne ouverte²¹ ». Une telle manière de considérer l'AU n'est pas universelle puisque « [t]out au contraire, au Japon, la nature comme l'agriculture ne se distinguent pas de la ville²² ». Il est vrai que, en France, nonobstant l'engouement récent que l'on constate, cette agriculture est marginalisée : « elle n'occupe que les espaces vacants de la ville²³ » et, à Tours par exemple, dans les strictes limites de la ville, sa présence n'est ainsi que « résiduelle », d'après le PLU (Plan local d'urbanisme²⁴). S'agit-il véritablement d'un rejet ? L'explication semble plutôt se

doi.org/10.4000/vertigo.21857. Ce passage se réfère au travail d'Erik Bryld, « Potentials, Problems, and Policy Implications for Urban Agriculture in Developing Countries », *Agriculture and Human Values*, vol. 20, n° 1, 2003, p. 79-86.

17 Conchita M. G. Kédowidé, Michel P. Sedogo et Guéladio Cissé, « Dynamique spatio-temporelle de l'agriculture urbaine à Ouagadougou : cas du maraîchage comme une activité montante de stratégie de survie », *VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, n° 2, 2010, <https://doi.org/10.4000/vertigo.10312>.

18 Amélie Robert *et al.*, *op. cit.*

19 Nelly Niwa, « La nature en ville peut-elle être agricole ? De la Suisse au Japon », *Urbia*, n° 8, 2009, p. 123, <http://www1.montpellier.inra.fr/daume/writeable/documents/Niwa.pdf>.

20 *Ibid.*, p. 124.

21 *Ibid.*, p. 123. Dans ce passage, l'auteur renvoie au travail d'Augustin Berque, *Du geste à la cité. Formes urbaines et lien social au Japon*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 1993.

22 *Ibid.*, p. 123.

23 Paula Nahmias et Yvon Le Caro, *op. cit.*, p. a-6.

24 Ville de Tours, *Rapport de présentation. Tome 1 : état initial du site et de l'environnement*, Plan local d'urbanisme, 2019, https://www.tours.fr/include/PLU/1.1a.Etat_initial_du_site_et_de_l_environnement.pdf.

situer dans le fait que la ville française considère avant tout les espaces agricoles comme des réserves foncières, même si des évolutions sont perceptibles depuis quelques années²⁵. Pour mieux comprendre la place de l'AU en France et la manière dont elle est représentée, il importe de s'intéresser à son histoire et aux évolutions qu'elle a pu connaître. On y apprend que, finalement, loin d'un rejet, « la construction de la ville est indissociable de celle de ses agricultures²⁶ ».

Le lien historique entre agriculture et ville est confirmé par de nombreux auteurs, à commencer par Pascale Scheromm, Coline Perrin et Christophe Soulard²⁷. Selon eux, « l'agriculture a toujours existé dans et autour des villes. Les villes sont même nées grâce à l'agriculture [...]»²⁸. En effet, on ne peut envisager de villes sans agriculture pour en nourrir les habitants. Patrick Mundler et ses collaborateurs le confirment : « [d]ans toutes les régions du monde, les civilisations anciennes ont développé des systèmes d'agriculture urbaine », reprenant quelques-uns des « nombreux exemples »²⁹ mentionnés par Luc J. A. Mougeot à travers le monde³⁰. Paula Nahmías et Yvon Le Caro parlent eux d'« une

²⁵ Christine Margetic, Nicolas Rouget et Guillaume Schmitt, « Le foncier agricole à l'épreuve de la multifonctionnalité : desseins environnementaux et alimentaires dans les métropoles lilloise et nantaise », *Norois*, n° 241, 2016, <https://journals.openedition.org/norois/6012> ; Guillaume Schmitt, Nicolas Rouget et Magalie Franchomme, « D'un foncier consommé à une réintégration des terres agricoles. Le cas de la métropole lilloise », *Études rurales*, n° 201, 2018, p. 166-191 ; André Torre, « L'agriculture de proximité face aux enjeux fonciers. Quelques réflexions à partir du cas francilien », *Espaces et sociétés*, n° 158, 2014, p. 31-48.

²⁶ Paula Nahmías et Yvon Le Caro, *op. cit.*

²⁷ Pascale Scheromm, Coline Perrin et Christophe Soulard, « Cultiver en ville... Cultiver la ville ? L'agriculture urbaine à Montpellier », *Espaces et sociétés*, n° 158, 2014, p. 49-66.

²⁸ *Ibid.*, p. 49. Dans ce passage, les auteurs renvoient à Carolyn Steel, *Hungry City. How Food Shapes our Lives*, Londres, Vintage, 2009.

²⁹ Patrick Mundler *et al.*, « Tous agriculteurs ? L'agriculture urbaine et ses frontières », *Géocarrefour*, vol. 89, n°s 1-2, 2014, p. 53-63, <https://journals.openedition.org/geocarrefour/9399>.

³⁰ Luc J. A. Mougeot, « Urban Food Production: Evolution, Official Support and Significance », *Cities Feeding People*, Ottawa, International Development Research Centre, 1994, <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/14949/103013.pdf?sequence=1>.

co-cr ation entre les villes et leurs agricultures [...] ³¹ » qui remonte au n olithique. Ils prennent en exemple la « ville du Moyen  ge », o  l'agriculture s' tend certes surtout « extra muros », hors les remparts de la ville (p turage, ceinture mara ch re) mais elle n'est pas moins « intra muros » aussi,   travers les jardins des abbayes, les potagers de certaines habitations, voire les zones inondables et fonds de vall es ³². Le lien historique entre agriculture et ville est ainsi av r . Des  volutions sont toutefois survenues,   l'origine d'une scission, du moins d'une marginalisation, si ce n'est une disparition, de l'agriculture en ville. Cette dynamique est r cente puisqu'elle date du XX^e si cle et elle est   mettre en lien avec l'urbanisation, l'essor de l'industrie agro-alimentaire, la mondialisation ³³, et on pourrait ajouter le d veloppement d'une agriculture productiviste, m canis e. En effet :

Alors que, pendant des si cles, l'histoire des villes s' tait nou e   partir de rapports  troits entre paysans et citoyens, et que l'approvisionnement de la ville d pendait de la campagne proche, c'est pr cis ment au XIX^e si cle que l'expansion des villes et le d veloppement des transports vont provoquer un changement majeur : les mutations industrielles et commerciales de la production alimentaire ont introduit une rupture dans la relation entre la ville, l'alimentation et le monde naturel ³⁴.

Cette marginalisation/disparition de l'AU t moigne du « peu d'int r t qu'a suscit  cette agriculture vue, il y a encore quelques ann es, comme une activit  de subsistance ³⁵ » ; elle est d s lors « amen e   s'effacer progressivement devant la double pression

³¹ Paula Nahm as et Yvon Le Caro, *op. cit.* Dans ce passage, les auteurs renvoient   Paul Bairoch (*De J richo   Mexico. Villes et  conomie dans l'histoire*, Paris, Gallimard, coll. « Arcades », 1985) et   Marcel Mazoyer et Laurence Roudart (*Histoire des agricultures du monde. Du n olithique   la crise contemporaine*, Paris, Seuil, coll. « Histoire », 1997).

³² D'apr s Jean-Pierre Leguay (*Terres urbaines. Places, jardins et terres incultes dans la ville au Moyen  ge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2009) et Louis-Michel Nourry (« La terre nourrici re », dans Catherine Laurent (dir.), *Histoires de jardins. Usages et paysages   Rennes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Beaux livres », 2008).

³³ Pascale Scheromm, Coline Perrin et Christophe Soulard, *op. cit.*

³⁴ Paula Nahm as et Yvon Le Caro, *op. cit.*

³⁵ Patrick Mundler *et al.*, *op. cit.*

de l'urbanisation et de l'agriculture industrielle³⁶ ». Pour Paula Nahmías et Yvon Le Caro, il n'y a toutefois pas scission mais rupture et une rupture qui est fonctionnelle et engendre ainsi plutôt une distension du lien agriculture-ville³⁷ ; un lien qui, au-delà, a en fait évolué ou plutôt s'est renouvelé tout au long de l'histoire : « le lien entre agriculture et ville se renouvelle au rythme des évolutions dans les regards portés sur lui : nécessité organique du territoire autrefois, qualification hygiéniste et fonctionnelle des espaces dans la ville moderne, restauration du lien au vivant dans la ville d'aujourd'hui³⁸ ». En l'occurrence, l'urbanisme n'est pas obligatoirement opposé à l'agriculture : la période hygiéniste démontre même le contraire, puisqu'elle a engendré une « revalorisation des espaces verts et agricoles dans le tissu urbain [...]»³⁹. Ainsi : « Malgré cette rupture fonctionnelle, la théorie urbanistique montre bien que la prise en compte de l'agriculture par la ville n'est pas un événement récent. Au contraire, depuis le début de l'urbanisme, la question s'est posée formellement [...]»⁴⁰. Pour autant, force est de constater que, jusque récemment du moins, l'agriculture n'était que peu considérée dans les documents d'urbanisme, en tant que telle. L'analyse de ces derniers est, à ce sujet, évocatrice. « [L]eur vocation première est [...] de bâtir la ville [...]»⁴¹, même si des évolutions sont à noter, des POS⁴² aux PLU (introduits à partir de 2000), allant dans le sens d'une plus forte contrainte vis-à-vis de

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Paula Nahmías et Yvon Le Caro, *op. cit.*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.* Dans ce passage, les auteurs renvoient à Daniel Le Couédic, « La nature et la ville : entre pacification et résistance », dans Guy Mercier et Jacques Bethemont (dir.), *La ville en quête de nature*, Sillery, Editions du Septentrion, p. 45-63.

⁴⁰ *Ibid.* Dans ce passage, les auteurs renvoient à Françoise Choay, *L'urbanisme. Utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 1965.

⁴¹ *Ibid.* Dans ce passage, les auteurs renvoient à Laurence Delattre et Claude Napoléone, « Écologiser les documents d'urbanisme pour protéger les terres agricoles et les espaces naturels », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 60, 2011, p. 67-71.

⁴² Plan d'occupation des sols.

l'urbanisation⁴³ : « ces “règlements de zone” [...] ne disent rien de ce que la collectivité attend des agriculteurs⁴⁴ ». À Montpellier, Pascale Scheromm, Coline Perrin et Christophe Soulard font le même constat : dans les documents d'urbanisme, l'agriculture est notamment considérée « comme une réserve d'espace à urbaniser » et, même si elle peut aussi être vue « comme un paysage de nature à conserver ou comme un lieu de récréation et de contemplation pour les citadins », en lien avec des évolutions récentes (voir *infra*), « la production agricole et les agriculteurs sont [finalement] peu visibles »⁴⁵. À Tours aussi, « jusqu'au milieu des années 2000, l'agriculture était peu présente dans les documents d'urbanisme⁴⁶ ». La logique est celle de la consommation des espaces associés, d'autant qu'aucun projet ne leur est attribué et surtout que les collectivités « tirent des ressources fiscales et répondent aux besoins de leurs habitants en urbanisant ces mêmes terres⁴⁷ ». Ceci vaut même si « [e]lles sont incitées à limiter la consommation d'espaces agricoles », étant entendu que la prise en compte, dans les documents d'urbanisme, de la problématique liée à la consommation des espaces par un étalement urbain particulièrement marqué, serait ici tardive, datant du début des années 2010⁴⁸. L'intégration, en tant que telle, de l'agriculture est plus récente encore, ce que l'on note aussi en Île-de-France où celle-ci est progressivement inscrite dans les PLU et les orientations foncières des aménageurs⁴⁹. Dans l'agglomération tourangelle, devenue métropole en 2017, cette intégration va également passer par une

⁴³ Guillaume Schmitt, Nicolas Rouget et Magalie Franchomme, *op. cit.*, d'après Bertrand Leroux, « La planification spatiale aux prises avec le droit : le travail d'élaboration des schémas de cohérence territoriale », thèse de doctorat, Paris, Université Paris-Est, 2010.

⁴⁴ Paula Nahmías et Yvon Le Caro, *op. cit.*

⁴⁵ Pascale Scheromm, Coline Perrin et Christophe Soulard, *op. cit.*

⁴⁶ Céline Tanguay, Jean-Louis Yégué et José Serrano, « Planification spatiale et agriculture urbaine. L'exemple de l'agglomération tourangelle », *VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série 31, 2018, <https://doi.org/10.4000/vertigo.22074>.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Hervé Brédif et Vincent Pupin, « Réévaluer la place de l'agriculture à l'heure du Grand Paris », *Annales de géographie*, n° 683, 2012, p. 43-65.

plus grande volonté de préserver ces terres agricoles, du moins une partie d'entre elles, celles à plus forte valeur identitaire, patrimoniale comme les vignes. Ces terres vont alors bénéficier des actions de préservation les plus fortes. Outre les PLU, les leviers de protection à disposition des collectivités sont, depuis 1999, les Zones agricoles protégées et celles-ci vont permettre, en l'occurrence, de « sanctuariser » le vignoble⁵⁰. On reste toutefois là dans une logique foncière. À Tours, ce n'est que lors de la définition du SCoT (schéma de cohérence territoriale), en 2013, que la volonté de considérer l'agriculture comme telle est ressortie : les décideurs ont alors « accepté » de procéder à « des études plus approfondies sur les composantes et la qualité du socle agronaturel⁵¹ ». Cette évolution est à mettre en lien avec le Grenelle de l'environnement, qui « a fortement contribué à passer du paysage et de la consommation de l'espace à une vision plus rationnelle du territoire [...] »⁵². Dans son rapport de présentation de l'état initial de l'environnement pour le SCoT, le syndicat mixte de l'agglomération tourangelle⁵³ fait même le constat d'« une forte demande pour développer, à proximité de la ville, une agriculture nourricière et durable », dévoilée par enquête. En 2014, avec la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, l'idée des Projets alimentaires territoriaux (PAT)⁵⁴ s'impose

⁵⁰ José Serrano et Gisèle Vianey, « Patrimonialiser des activités agricoles pour banaliser la consommation d'espaces agricoles périurbains : réflexions à partir du cas de Tours », *Géographie, économie, société*, vol. 16, n° 3, 2014, p. 297-314 ; Jean-Louis Yengué et Amélie Robert, « Le vignoble périurbain : entre préoccupations locales et contexte global. Exemple de Vouvray (France) », *Noréis*, n° 249, 2018, p. 21-42.

⁵¹ Céline Tanguay, Jean-Louis Yengué et José Serrano, *op. cit.*

⁵² Céline Tanguay, Jean-Louis Yengué et José Serrano, *op. cit.* Dans ce passage, les auteurs renvoient à Adèle Debray, « La trame verte et bleue. Vecteur de changement des politiques de protection de la nature ou des politiques d'aménagement ? », thèse de doctorat, Tours, Université François Rabelais, 2015.

⁵³ Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle (SMAT), *État initial de l'environnement. Pièce 3/6 du Rapport de présentation*, Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération tourangelle (SCoT), 2013, https://www.tours-metropole.fr/sites/default/files/Institutions/scot_rapport_2013.pdf.

⁵⁴ Les PAT sont des projets « élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire », visant à « relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts

et, dès lors, « la relocalisation de l'agriculture nourricière sur les territoires et la valorisation d'une agriculture responsable d'un point de vue environnemental, social et économique apparaît comme une priorité des collectivités territoriales [...]»⁵⁵ ». C'est ainsi « [d]ans ce contexte [que], en 2017, Tours Métropole Val de Loire affiche sa volonté de “promouvoir aux lisières des villes une agriculture de proximité responsable et productive”⁵⁶ ». La métropole venait d'être créée et « les élus ont souhaité aller encore plus loin en formalisant un projet urbain structuré autour de l'agriculture⁵⁷ ». L'image de cette dernière évolue et, de marginale, elle devient centrale : la ville « s'agrare⁵⁸ ».

Avec les PAT, l'agriculture est indirectement considérée pour sa fonction de production. Au-delà, le regain d'intérêt pour l'AU procède d'un plus vaste mouvement, antérieur. Patrick Mundler et ses collaborateurs y voient deux raisons et, dans les pays industrialisés, cela serait principalement à mettre en lien avec les « fonctions d'aménagement de l'agriculture urbaine » : l'intérêt s'explique par « le rôle qu'elle joue dans le maintien de la nature en ville et dans celui de la protection de l'environnement urbain »⁵⁹. En effet, les espaces cultivés en ville vont concourir, au même titre que les autres espaces de nature, à la qualité de vie et au bien-être des citoyens. Ils procurent un certain nombre de services écosystémiques, y compris culturels : ils deviennent notamment des lieux de promenade, comme d'autres espaces

ou les produits locaux dans les cantines » (<https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial>, consulté le 09/10/2021).

⁵⁵ Céline Tanguay, Jean-Louis Yengué et José Serrano, *op. cit.* Dans ce passage, les auteurs renvoient à Yvon Le Caro *et al.*, « Agricultures et villes : des articulations renouvelées », *Annales de géographie*, n° 712, 2016, p. 553-563.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Appliqué à la ville, le terme d'« agrarisation » permet de rendre compte du redéploiement de l'agriculture en ville, sous des formes variées, et de son intégration dans le projet urbain (Joëlle Salomon Cavin et Nelly Niwa, *op. cit.* ; Ernwein, Marion et Joëlle Salomon-Cavin, *op. cit.*), ce que l'on perçoit à Tours Métropole Val de Loire, avec la définition du PAT.

⁵⁹ Patrick Mundler *et al.*, *op. cit.*

verts⁶⁰. On insiste ainsi sur les fonctions environnementales mais aussi sociales : « activité de loisir favorable à la mixité sociale, à la lutte contre l'exclusion, contributions positives pour la santé, etc. [...] »⁶¹. L'agriculture s'inscrit alors dans des schémas de villes durables, comme cela est évoqué par de nombreux auteurs⁶²: « Élément important du développement durable des villes, l'agriculture urbaine est positionnée par les collectivités dans la discussion sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre, la relocalisation de la production alimentaire et le développement des chaînes courtes d'approvisionnements [...] »⁶³. L'AU peut même contribuer « au métabolisme urbain⁶⁴ ». Finalement, elle apparaît multifonctionnelle et « c'est bien la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine qui suscite l'intérêt, au Nord, comme au Sud [...] »⁶⁵. Elle n'est plus seulement sollicitée pour ses fonctions

⁶⁰ Amélie Robert et Jean-Louis Yengué, « When Allotment Gardens Become Urban Green Spaces Like Others, Providing Cultural Ecosystem Services », *Environment and Ecology Research*, vol. 5, n° 6, 2017, p. 453-460.

⁶¹ Patrick Mundler *et al.*, *op. cit.* Dans ce passage, les auteurs renvoient à : Manon Boulianne, Geneviève Olivier-D'Avignon et Vincent Galarneau (« Les retombées sociales du jardinage communautaire et collectif dans la conurbation de Québec », *VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, n° 2, 2010, <https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2010-v10-n2-vertigo3982/045506ar/>), Bruno Massé et Myriam Beaudry (*Les jardins collectifs et l'agriculture urbaine, formes de renouvellement de la solidarité*, Cahier de l'ARUC-ÉS, n° C-01-2008, 2007, <https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P58/5e2.pdf>) et Ingo Zasada, (« Multifunctional Peri-Urban Agriculture. A Review of Societal Demands and the Provision of Goods and Services by Farming », *Land Use Policy*, vol. 28, n° 4, 2011, p. 639-648).

⁶² André Fleury et Paule Moustier, « L'agriculture périurbaine, infrastructure de la ville durable », *Cahiers agricultures*, vol. 8, n° 4, 1999, p. 281-287 ; Paule Moustier et Alain Mbaye, « Introduction », dans Paule Moustier *et al.*, *Agriculture périurbaine en Afrique subsaharienne, Actes de l'atelier international du 20 au 24 avril 1998*, Montpellier, Cirad, 1999, p. 3-17 ; Pascale Scheromm, Coline Perrin et Christophe Soulard, *op. cit.* ; Céline Tanguay, Jean-Louis Yengué et José Serrano, *op. cit.*

⁶³ Paula Nahmías et Yvon Le Caro, *op. cit.* Dans ce passage, les auteurs renvoient à David C. H. Watts, Brian Ilbery et Damian Maye, « Making Reconnections in Agro-Food Geography: Alternative Systems of Food Provision », *Progress in Human Geography*, vol. 29, n° 1, 2005, p. 22-40.

⁶⁴ Amélie Robert *et al.*, *op. cit.*

⁶⁵ Patrick Mundler *et al.*, *op. cit.* Dans ce passage, les auteurs renvoient à : Christine Aubry *et al.*, « Urban Agriculture and Land use in Cities: An Approach with the Multi-Functionality and Sustainability Concepts in the

d'aménagement ; les « fonctions alimentaires dans les villes plus riches des pays industrialisés [...] »⁶⁶ » s'imposent désormais et de plus en plus, avec l'intérêt croissant de citoyens pour la production locale⁶⁷. Cela renvoie à la définition de l'AU souvent mentionnée et que nous avons retenue en introduction, où la seule localisation ne suffit pas ; le lien à la ville est aussi – avant tout – fonctionnel. Le processus d'intégration réelle de l'agriculture dans la ville est toutefois encore en cours. À Montpellier, Pascale Scheromm, Coline Perrin et Christophe Soulard constatent que « [l]'agriculture [...] apparaît ainsi pour l'instant en transition, d'une agriculture marchande, négligée par la Ville, vers une agriculture/nature, promue par la Ville et les citoyens⁶⁸ » et, « [e]n France, les politiques de ville durable semblent davantage prêtes à intégrer l'agriculture/nature que l'agriculture marchande⁶⁹ ». Dès lors, le processus profite à certaines formes d'agriculture plus qu'à d'autres. À Tours et dans sa périphérie par exemple, les vignobles sont ainsi sanctuarisés, comme souligné, car à forte valeur identitaire, patrimoniale ; « le maraîchage est « réapproprié

Case of Antananarivo (Madagascar) », *Land Use Policy*, vol. 29, n° 2, 2012, p. 429-439 ; Jean-Noël Consalès, « Les jardins collectifs comme révélateurs des relations ville/agriculture urbaine. Analyse à partir de l'exemple marseillais », *Nature urbaine en projets. Vers une nouvelle alliance entre nature et ville*, Colloque international, Paris, Maison de l'architecture, 7 & 8 février 2013 ; Jean-Noël Consalès, « Les jardins familiaux à Marseille, Gênes et Barcelone : laboratoires territoriaux de l'agriculture urbaine dans l'Arc Méditerranéen », thèse de doctorat, Marseille, Aix-Marseille Université, 2004 ; Jac Smit, Annu Ratta et Joe Nasr, *Urban Agriculture. Food, Jobs and Sustainable Cities*, New York, United Nations Development Programme, 1996 ; René van Veenhuizen (dir.), *Cities Farming for the Future. Urban Agriculture for Green and Productive Cities*, IIRR, RUAFA, CRDI, 2006.

⁶⁶ Patrick Mundler *et al.*, *op. cit.* Dans ce passage, les auteurs renvoient à Christine Aubry, Marie Héléne Dabat et Marie Mawois, « Fonction alimentaire de l'agriculture urbaine au Nord et au Sud. Permanence et renouvellement des questions de recherche », *Actes de la conférence Innovation and Sustainable Development in Agriculture and Food, Montpellier*, Institut National d'Études Supérieures Agronomiques de Montpellier, 2010.

⁶⁷ Christine Aubry, Marie Héléne Dabat et Marie Mawois, *op. cit.*

⁶⁸ Pascale Scheromm, Coline Perrin et Christophe Soulard, *op. cit.*, p. 62.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 64.

par les élus » mais les grandes cultures, reléguées sur les plateaux, « restent [, elles,] urbanisables »⁷⁰.

Le regain d'intérêt pour l'AU est indéniable et il se perçoit chez tous les acteurs : citadins, agriculteurs, élus et techniciens des agglomérations⁷¹. Christine Margetic, Nicolas Rouget et Guillaume Schmitt parlent ainsi « d'une appropriation multi-acteurs dans un contexte de territorialisation renouvelée des logiques agricoles », donnant lieu à une « mise en vitrine »⁷². Cela n'empêche pas certaines critiques. On pointe « l'absence de compétence directe des communes et des agglomérations en matière d'agriculture, qu'elles n'abordent qu'indirectement par l'alimentation locale et la santé⁷³ ». On dénonce aussi « le succès croissant des ventes sur place et des cueillettes à la ferme », présenté comme un comportement « “éco-citoyen” », alors que ce seraient là des pratiques qui « constituent certainement la forme la plus polluante de distribution alimentaire »⁷⁴. Pour Roland Vidal et André Fleury, « [l]e monde citadin et le monde agricole ne semblent donc pas très bien se comprendre » et, selon eux :

la confusion nature-agriculture et l'idéalisation de la ferme d'autrefois, fonctionnent comme autant de barrières à l'ouverture d'un dialogue entre l'agriculture et la ville. Ce que demandent les agriculteurs, pour être partenaires de projets territoriaux, c'est d'abord que l'on comprenne les paysages qu'ils produisent et qu'on les apprécie pour ce qu'ils sont au lieu de prétendre les réinventer sur des bases irréalistes.⁷⁵

Des problématiques de cohabitation peuvent aussi se poser entre agriculteurs et riverains, qui y voient des nuisances. Le dialogue reste ainsi à construire, y compris avec les collectivités⁷⁶.

⁷⁰ Céline Tanguay, Jean-Louis Yengué et José Serrano, *op. cit.*

⁷¹ Paula Nahmías et Yvon Le Caro, *op. cit.*

⁷² Christine Margetic, Nicolas Rouget et Guillaume Schmitt, *op. cit.*

⁷³ Paula Nahmías et Yvon Le Caro, *op. cit.*

⁷⁴ Roland Vidal et André Fleury, « Aménager les relations entre la ville et l'agriculture. De nouveaux enjeux territoriaux et une nouvelle approche “agriurbaniste” », *Urbia*, n° 8, 2009, p. 127-142, https://www.unil.ch/files/live/sites/ouvdd/files/shared/URBIA/urbia_08/urbia_08_p127_142.pdf.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ Paula Nahmías et Yvon Le Caro, *op. cit.*

Pour autant, avec les PAT, un pas est fait et l'agriculture semble se réinstaller au cœur de la ville. La rupture s'amenuise d'autant plus que, désormais, certains agriculteurs sont eux-mêmes aussi des citoyens. Les fonctions de production de cette AU sont de plus en plus reconnues, même si les détracteurs en dénoncent le « caractère quantitatif anecdotique », « périphérique ». L'agriculture se réinstalle en ville ; elle se re-déploie, y compris en son cœur ; certes : « Modestement, lentement, l'agriculture se réapproprie aussi des espaces ouverts intra-urbains, espaces non constructibles, zones inondables, périmètres de captage d'eau [...]. Il s'agit d'une agriculture interstitielle qui structure le tissu urbain et donne naissance à de nouvelles formes urbaines⁷⁷ ». De marginale, l'AU s'impose désormais en ville, au point que certains parlent même d'une « agrarisation » de la ville⁷⁸. Pour Christine Aubry et Jean-Noël Consalès, il importe de considérer aussi, outre la quantité, « les aspects qualitatifs qui sont très présents dans la production⁷⁹ ». Cette question de la qualité suscite toutefois certaines réserves, si l'on considère les « risques liés à la contamination des sols et du milieu urbain (air, eau d'arrosage)⁸⁰ ». Quelle place dès lors pour l'AU et peut-elle être durable ? C'est ce que nous allons questionner en nous fondant sur des études de cas choisis au sein de Tours Métropole Val de Loire et en Île-de-France, deux territoires bien différents mais dont l'analyse est dès lors complémentaire : d'un côté, une jeune métropole, traversée par la Loire (figure 1), avec à sa tête une ville moyenne ; de l'autre, la région la plus peuplée, concentrant 18 % de la population française. Les contrastes se perçoivent en termes de densités de population (760 hab./km² contre 1 020 hab./km²), témoignant d'une pression foncière plus forte ici que là, même

⁷⁷ *Ibid.* Dans ce passage, les auteurs renvoient à Pierre Donadieu, *Campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud, 1998.

⁷⁸ Marion Ernwein et Joëlle Salomon-Cavin, *op. cit.* ; Joëlle Salomon Cavin et Nelly Niwa, *op. cit.*

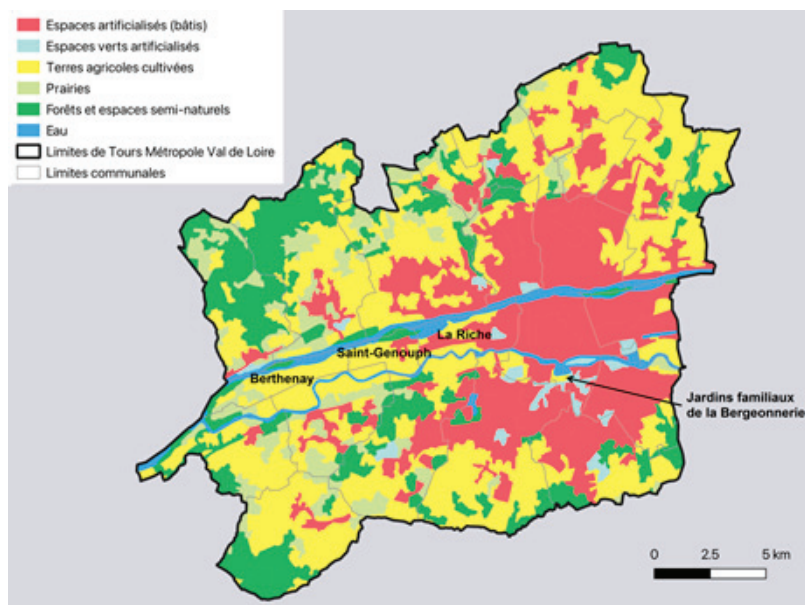
⁷⁹ Christine Aubry et Jean-Noël Consalès, *op. cit.*, p. 125.

⁸⁰ Maud Chalmandrier *et al.*, « "L'agriculture urbaine", entre concept scientifique et modèle d'action. Une notion mise à l'épreuve par le jardinage et le sol urbains », *Géographie et cultures*, n° 101, 2017, <https://journals.openedition.org/gc/5052>.

s'il ne faut pas s'y tromper : malgré son faible poids dans le PIB, en Île-de-France, l'agriculture « joue un rôle déterminant en termes d'occupation de l'espace (près de la moitié de la surface de la région)⁸¹ » (figure 2). La métropole tourangelle est, elle, composée de moins de 40 % de terres agricoles (figure 1). Contrastés, ces deux territoires nous offrent une palette de cas d'étude, permettant de questionner les évolutions de l'AU, en considérant son inscription dans la durabilité.

Figure 1

Occupation des sols et localisation des sites d'étude au sein de Tours Métropole Val de Loire

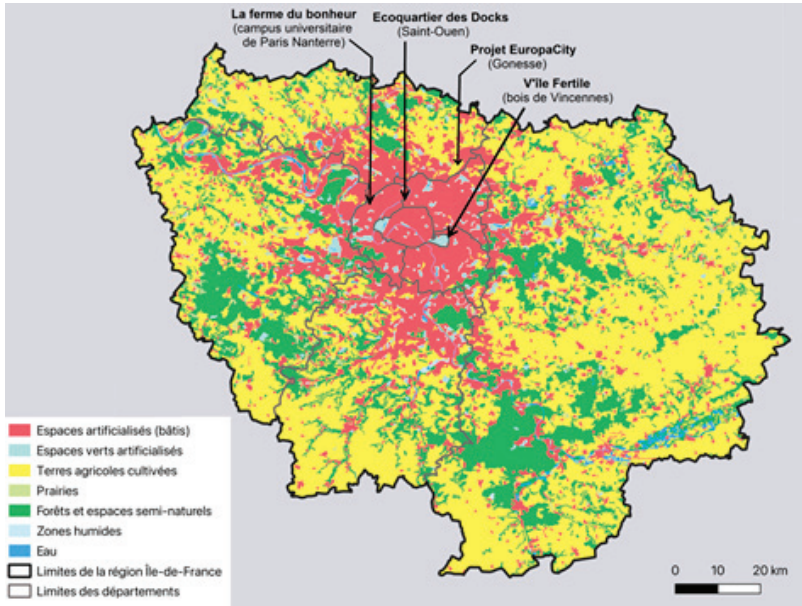


Source : Corine Land Cover 2018 (réalisation : Amélie Robert)

⁸¹ André Torre *et al.*, « Paris, métropole agricole ? Quelles productions agricoles pour quels modes d'occupation des sols », *Revue d'économie régionale & urbaine*, n° 3, 2013, p. 563.

Figure 2

Occupation des sols et localisation des sites d'étude en Île-de-France



Source : Corine Land Cover 2018 (réalisation : Amélie Robert)

II. Vers une agriculture urbaine durable à l'échelle locale ?

De Tours Métropole Val de Loire (TMVdL) à l'Île-de-France, l'essor de l'AU est largement perceptible. Elle y prend des formes diverses. Nous avons souhaité nous focaliser sur certaines d'entre elles, notamment parce que nous avons eu l'opportunité de les étudier dans le cadre de projets de recherche mais aussi parce qu'elles sont révélatrices de problématiques qui entourent plus généralement l'AU aujourd'hui. Il s'agit là de considérer les nouvelles orientations dans la manière dont cette dernière est considérée, notamment comme partie intégrante, voire même génératrice, de la ville durable. Nous avons privilégié une approche multiscalaire, en nous intéressant aux sites de culture autant qu'à la place de l'agriculture dans le projet urbain et à

l'écologisation des pratiques, considérant que cela s'avère indispensable pour imaginer l'AU de demain. À TMVdL, notre regard se centre sur le maraîchage et les jardins familiaux, quand ce sera plutôt sur les délaissés urbains, transformés en micro-fermes urbaines ou en écoquartiers en Île-de-France.

1. L'exemple de Tours Métropole Val de Loire : une agriculture désormais intégrée dans le projet urbain, qui se re-déploie, s'écologise et devient créatrice de liens

À Tours, c'est sur les interstices évoqués par Paula Nahmías et Yvon Le Caro que l'on retrouve l'AU, en particulier dans les zones inondables⁸² : la ville est traversée par la Loire et son affluent le Cher (figure 1). L'inondabilité a ainsi permis de sauvegarder l'AU ; elle autorise aussi son redéploiement dans la Métropole. Deux exemples l'illustrent : les jardins familiaux de la Bergeonnerie et le maraîchage pratiqué par des professionnels dans les communes de La Riche, Berthenay et Saint-Genouph (figure 1). Ces espaces ont été respectivement étudiés dans le cadre de deux projets financés par la région Centre-Val de Loire : SERVEUR (Services rendus par les espaces verts urbains, 2012-2017) et PBC (Patrimoine culturel de proximité, bien commun pour la construction territoriale, 2018-2021).

La ville de Tours se targue d'une longue tradition autour des jardins – il faut dire que le Val de Loire fut considéré comme « le jardin de la France » et Tours en serait la capitale⁸³ –, affichant les preuves :

« Dans le compte-rendu du congrès international des jardins ouvriers de 1903 (consultable aux archives municipales) Tours est présentée comme faisant partie des 7 sections locales de la FNJFC [Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs]. [...] La cité tourangelle compte alors 202 jardins répartis sur près de 7 ha ».⁸⁴

⁸² Paula Nahmías et Yvon Le Caro, *op. cit.*

⁸³ Tours, *Jardin de la France*, <https://www.tours-tourisme.fr/voir-faire/chateaux-de-la-loire-jardins-patrimoine/parcs-et-jardins>, site consulté le 02 avril 2020.

⁸⁴ Ville de Tours, *Jardins familiaux*, <https://www.tours.fr/services-infos-pratiques/276-jardins-familiaux.htm>, site consulté le 21 mars 2021.

Les jardins de la Bergeonnerie, sur lesquels nous nous centrons, ne sont, eux, créés que plus tardivement, en 1961, et ils sont « aménagés sur d'anciens marécages⁸⁵ ». L'agriculture est donc reléguée sur des espaces qui ne sont pas propices à l'urbanisation et on peut imaginer que les qualités agronomiques des sols n'ont pas nécessairement été prises en compte. L'ensemble de ce secteur méridional de Tours a en fait été longtemps épargné par l'extension du bâti ; et pour cause, on est là dans un secteur exposé aux crues et « le caractère inondable du lieu a longtemps limité son urbanisation et favorisé une activité agricole adaptée. Les prairies humides de fauche sont donc présentes⁸⁶ ». Ici comme ailleurs, « l'agriculture [...] constitue [...] une activité participant à la valorisation des zones inondables⁸⁷ ». Le secteur va toutefois connaître une urbanisation progressive dans les années 1960 ; le Cher est aménagé : élévation des digues, modification du tracé du cours d'eau et remblaiements, en dépit « des héritages (tant historique que géomorphologique) ou de critères écologiques⁸⁸ » et malgré une « prise en compte [croissante] des zones humides et inondables à l'échelle nationale (rapport Chapon, 1989) »⁸⁹. Pour autant, les jardins de la Bergeonnerie sont préservés, dernier vestige de l'agriculture dans ce secteur. Par la suite, d'autres sites de jardins familiaux ont été créés à Tours, surtout récemment. La ville compte ainsi « 1 327 jardins, répartis sur 19 sites⁹⁰ ». Dans ses limites communales, ce sont en fait 11 sites – les autres sont situés dans les communes voisines, La Riche et La Ville aux Dames – de taille variable. Les jardins familiaux de la Bergeonnerie

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ Sylvie Servain-Courant, « L'aménagement des villes et la gestion des risques d'inondation post 1950. L'exemple de la Loire », dans Helga-Jane Scarwell, Guillaume Schmitt et Pierre-Gil Salvador (dir.), *Urbanisme et inondation. Outils de réconciliation et de valorisation*, Québec, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Environnement et société », 2014, p. 118.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 115.

⁸⁸ Sylvie Servain-Courant, *op. cit.*, p. 119.

⁸⁹ Sylvie Servain-Courant, *op. cit.*, p. 120. Dans ce passage, l'auteur renvoie à Jean Chapon, *Protection et aménagement intégré du bassin de la Loire*. Secrétariat d'État chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, 1989 [1979].

⁹⁰ Ville de Tours, *Jardins familiaux, op. cit.*

constituent le site le plus vaste de Tours, avec 511 parcelles s'étendant sur 11 ha. Selon l'adjointe au maire de la ville, en charge des jardins familiaux, les autres sont aussi, pour la plupart :

situés dans des zones rendues non constructibles dans nos plans d'aménagement, pour diverses raisons. Mais nous essayons également de les situer au plus près de la demande, comme pour le cas des jardins partagés qui se situent au pied des immeubles. Cela nous permet d'avoir une action sociale de proximité, mais également d'embellir ces lieux.

Les jardins familiaux sont ainsi un moyen de mettre en valeur des terres, sur lesquelles il n'est pas possible de bâtir, sans que ce soit le seul intérêt (voir *infra*) et ils connaissent ainsi un certain succès, surtout depuis quelques années. Des jardins menacés par l'urbanisation sont finalement sauvés au début des années 2010, réhabilités⁹¹ et, désormais, de nouveaux sites sont même créés : 58 parcelles supplémentaires ont vu le jour en juin 2019, ajoutant une association gestionnaire (désormais au nombre de 15 dans la ville). Ils ont été aménagés dans la plaine inondable de la Gloriette, avec la particularité d'offrir des parcelles « prêtes à cultiver⁹² », pour séduire de nouveaux jardiniers, néophytes.

Concernant le maraîchage, c'est plutôt à l'extérieur de la ville de Tours qu'il est aujourd'hui pratiqué. L'agriculture est en effet « résiduelle » au sein de la ville : « l'activité agricole à Tours est très peu représentée : territoire fortement marqué par l'urbanisation, il ne reste que peu de surfaces sur la commune potentiellement dédiées à l'agriculture⁹³ » (figure 1). On mentionne les « jardins familiaux », « un terroir propice à l'exploitation », des espaces

⁹¹ C'est le cas des jardins du chemin de fer : « sauvés de la destruction en 2011, ces jardins familiaux [...] ont été redessinés et partagés entre les jardiniers et les anciens abris de jardin ont été démolis et remplacés par des cabanes collectives imaginées par une agence d'architectes et de paysagistes » ; c'est dire l'intérêt (Denis Guey, « La résurrection des jardins du chemin de fer à Tours », 14 avril 2019, <https://www.francebleu.fr/infos/culture-loisirs/la-resurrection-des-jardins-du-chemin-de-fer-a-tours-1555063533>, site consulté le 02 avril 2021).

⁹² Tours Métropole Val de Loire, *Les jardins collectifs à la Gloriette*, <https://tours-metropole.fr/les-jardins-collectifs-la-gloriette> ; Tours Métropole Val de Loire, *Transition écologique*, <https://tours-metropole.fr/TransitionEcologique>, site consulté le 02 avril 2021.

⁹³ Ville de Tours, *Rapport de présentation*, *op. cit.*, p. 56.

dédiés à la céréaliculture (blé, maïs...) et au fourrage dans le nord-est et des activités agricoles dans une plaine inondable, inconstructible au sud-ouest (dans la vallée du Cher), précisant :

La tendance du territoire est depuis la fin des années 1980 à la baisse des activités agricoles : en 1988, 23 exploitations avaient ainsi leur siège au sein de la commune (pour un total de 91 unités de travail annuel). Il n'en restait plus que 9 en 2000, et 4 en 2010.

La Surface Agricole Utile des exploitations ayant leur siège sur la commune a dans le même temps amplement diminué : celle-ci est ainsi passée de 530 en 1988 à 175 hectares en 2000 (il est à noter que les chiffres de la SAU ne sont pas fournis pour l'année 2010 en raison du secret statistique).⁹⁴

« L'agriculture se concentre sur des espaces en retrait du pôle urbain⁹⁵ » et le maraîchage est ainsi relégué hors de Tours, dans des communes voisines. Sa présence est notamment mentionnée dans la partie occidentale de TMVdL : ici, « le maraîchage subsiste en val de Loire », même si élevage et culture de céréales dominant la région⁹⁶. L'importance du maraîchage est autre : il est considéré comme un des « éléments identitaires du Val de Loire Unesco », identifié comme tel par le Plan de gestion de ce site inscrit (adopté en 2012), comme le mentionne le syndicat mixte de l'agglomération tourangelle⁹⁷. À l'échelle du SCoT, avec la viticulture et l'horticulture, le maraîchage occupe « moins de 4 % du territoire⁹⁸ » – s'ajoutent d'autres cultures (céréales, oléo-protéagineux). Il est pratiqué dans les « vals des cours d'eau [qui] couvrent environ 15 % du territoire du SCoT⁹⁹ », considérées comme « zones inondables », plus précisément dans les vallées de la Loire et du Cher – on y pratique plus généralement des agricultures « très diversifiées¹⁰⁰ ». C'est sur le maraîchage que nous nous sommes centrés car il s'agit d'une culture ancienne –

⁹⁴ *Ibid.*, p. 56.

⁹⁵ Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle, *op. cit.*, p. 10.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 10.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 22.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 264.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 9.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 9.

étudiée dans le cadre d'un projet qui s'intéresse au patrimoine de proximité –, particulièrement sur le territoire à l'ouest de Tours, en amont de la confluence entre Loire et Cher, en l'occurrence dans les communes de La Riche, Saint-Genouph et Berthenay (figure 1), trois communes « dont la totalité du territoire [...] est inondable¹⁰¹ » et les possibilités de constructions, limitées. C'est surtout la commune de La Riche qui revendique cette histoire : le maraîchage y est présent avant même le XVIII^e siècle, permettant d'alimenter le marché de la ville de Tours. L'activité connaît un certain succès jusqu'aux années 1970 : en 1935, la ville compte plus de 200 familles maraîchères ou cultivatrices ; en 1948, 215 ha sont dédiés à la culture de légumes. Mais, en raison de « la limitation du foncier, le changement des habitudes et l'urbanisation », l'activité recule : on passe de 55 exploitations agricoles en 1988 à moins de 10 aujourd'hui¹⁰². C'est là une dynamique que l'on retrouve plus globalement à l'échelle de l'actuelle métropole, avec une évolution notable :

suite aux crues de 1992, le plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) influencera encore davantage le développement. Pour se préserver des risques d'inondation, l'urbanisation contemporaine gagnera de plus en plus les plateaux au détriment des terres agricoles. De ce fait, les vallées inondables hors agglomération ont été relativement préservées et ont conservé un statut « d'espace agronaturel ».¹⁰³

Plus récemment, la mise en place du PAT est aussi venue changer la donne, d'autant plus que TMVdL en a fait le cœur de son projet urbain¹⁰⁴ (voir *supra*) : la volonté est désormais de promouvoir l'AU. Toutes les formes ne sont pas concernées au même titre : les élus en plébiscitent certaines plus que d'autres¹⁰⁵.

¹⁰¹ Sylvie Servain-Courant, *op. cit.*, p. 111.

¹⁰² Ville de La Riche et ATU (Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours), *Projet urbain La Riche 2030. P@role aux citoyens : le cours de l'histoire*, http://www.ville-lariche.fr/IMG/pdf/panneaux_histoire_bd1-bd-2.pdf, site consulté le 04 avril 2021.

¹⁰³ Céline Tanguay, Jean-Louis Yengué et José Serrano, *op. cit.*

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ José Serrano et Gisèle Vianey, « Consommation d'espace agricole et relations entre acteurs privés et publics : un management en faveur de l'artificialisation », *Norois*, n° 221, 2011, p. 111-124.

Outre la viticulture, le maraîchage est particulièrement concerné car il renvoie à une demande des habitants – du moins de certains¹⁰⁶ –, d'alimentation de proximité, à laquelle la Métropole entend bien répondre. Ainsi, le Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle soulignait-il la « demande, en produits frais et saisonniers, de plus en plus affirmée de la part de consommateurs avertis » et la « nécessaire proximité de la ville pour les exploitations horticoles ou maraîchères »¹⁰⁷. En l'occurrence, « la Métropole a donc ici tout son rôle à jouer en décidant de soutenir un secteur fragile économiquement, mais socialement important pour le territoire¹⁰⁸ ». Alors que « les enjeux de production agricole étaient perçus comme extérieurs aux politiques locales », le PAT amène les élus à s'emparer de la question, en adoptant « une réflexion sur la filière de production¹⁰⁹ » dans son ensemble, en ne considérant donc plus seulement l'agriculture comme une forme d'occupation des sols. Dès lors, constatant l'insuffisance des producteurs, y compris maraîchers, à moins de « 15 km autour du cœur » urbain, la Métropole s'est lancée dans une politique d'encouragement à l'installation de tels producteurs. La question est bien sûr de trouver des terres disponibles : cela « peut se réaliser dans les vallées inondables de la métropole tourangelle » et, en effet, « le maraîchage [...] est préférentiellement localisé sur les terres sableuses inondables qui sont de fait inconstructibles »¹¹⁰. La Métropole a soutenu ou soutient 17 projets, totalisant 213 ha ; 12 concernent des exploitations maraîchères, auxquelles s'ajoute un « espace d'enseignement en maraîchage¹¹¹ » pour accompagner les agriculteurs qui sont

¹⁰⁶ Comme le note André Torre, le regain d'intérêt pour l'AU est « souvent approprié par des populations appartenant aux CSP supérieures » (André Torre, *op. cit.*, p. 31).

¹⁰⁷ Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle, *op. cit.*, p. 59.

¹⁰⁸ Céline Tanguay, Jean-Louis Yengué et José Serrano, *op. cit.*

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ Tours Métropole Val de Loire, *Le projet alimentaire territorial de Tours Métropole Val de Loire. Promouvoir aux lisières des villes une agriculture de proximité, durable et productive*, 2019, https://www.tours-metropole.fr/sites/default/files/projet_alimentaire_territorial_flyer.pdf.

souvent néo-cultivateurs. L'installation de ces maraîchers passe par le contrôle du foncier. L'un des sites retenus est les Îles noires à La Riche : on est là en zone inondable où toute construction est en théorie interdite mais, marginalisé, ce territoire a fait l'objet d'un développement anarchique. Il s'agissait d'une zone de maraîchage qui a peu à peu été délaissée avec le recul de cette activité. Des jardins ouvriers s'y sont développés mais les abris ont été transformés en habitations. La Métropole et la commune de La Riche entendent mettre fin à cette « zone de non-droit » ; elles ont créé une ZAD (zone d'aménagement différée) leur permettant d'acquérir progressivement les terres grâce à un droit de préemption. L'objectif est de transformer cette zone non constructible en espace de loisirs notamment et d'y (re)développer aussi l'agriculture, en l'occurrence le maraîchage : « Longtemps maraîchères, les Îles Noires retrouvent progressivement leur vocation. Sur ces terres inondables de la commune de La Riche, Tours Métropole déploie depuis 2016 une politique d'acquisitions foncières pour installer de nouveaux porteurs de projets agricoles¹¹² ».

Deux maraîchers s'y sont ainsi installés – un 3^e devait les rejoindre fin 2020. Ici, comme sur le reste de son territoire, la Métropole loue les terres à faible coût et « dans une logique “clé en main” » (forage avec pompe, mise à disposition de locaux pour stocker les outils et la production¹¹³). Elle envisage même d'aller plus loin, en « fonctionnarisant » des agriculteurs dans le cadre de régies agricoles¹¹⁴. On perçoit là le fort intérêt porté désormais par les élus locaux à la question de l'agriculture qui représente

¹¹² Claire Lelong, « Sur les Îles Noires, Tours Métropole conjugue agriculture et zone inondable », *Banque des territoires*, <https://www.banquedesterritoires.fr/201110-sur-les-iles-noires-tours-metropole-conjugue-agriculture-et-zone-inondable>, 2020.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ Info Tours, *Tours Métropole : À quoi ça sert le Projet Alimentaire Territorial ?*, <https://www.info-tours.fr/articles/vie-locale/2021/03/01/14610/tours-metropole-a-quoi-a-sert-le-projet-alimentaire-territorial/>, 2021. Présenté comme complémentaire du soutien apporté à l'installation de maraîchers, le projet de régie agricole métropolitaine est encore à l'étude en 2021 (quant à la faisabilité et aux modèles possibles) : elle devrait permettre d'alimenter en légumes « bios » les communes de la métropole. Cette dernière porte aussi,

un moyen de satisfaire une demande des administrés en produits frais locaux, tout en offrant des possibilités de mise en valeur d'espaces non constructibles, car inondables surtout. Les jardins familiaux ou partagés sont aussi intégrés dans ce PAT – les nouveaux jardins de la Gloriette sont ainsi mentionnés dans le document de présentation du PAT réalisé par la Métropole¹¹⁵. Faisant pleinement partie du projet urbain, l'AU se re-déploie sous différentes formes, amatrices ou professionnelles, principalement sur des zones inondables. Quelles pratiques y sont associées ?

Concernant les jardins familiaux, la ville de Tours met en location les parcelles, par l'intermédiaire de 15 associations de jardiniers ou sociétés fédérées autour de l'Association des jardins familiaux de Tours. Elles sont trois à gérer les parcelles de la Bergeonnerie, dont la surface est de 100 m². Pour l'analyse des pratiques conduites sur ce site, nous nous fondons notamment sur des entretiens semi-dirigés conduits en 2014¹¹⁶ auprès de l'adjointe au maire de Tours en charge des jardins familiaux et de 15 jardiniers¹¹⁷ ainsi que sur des observations non participatives menées ultérieurement. Ces jardiniers, hommes et femmes, sont surtout des retraités (11 sur les 15 interrogés) mais à l'image des utilisateurs de ce site : une grande majorité des jardiniers sont retraités ou sans emploi car l'entretien des parcelles nécessite d'avoir « du temps libre¹¹⁸ ». Les raisons pour lesquelles ils ont souhaité louer une parcelle varient entre le coût et la qualité de la production : cultiver soi-même les légumes revient moins cher

dans le cadre du PAT, un projet de création d'une légumerie, qui devrait permettre d'approvisionner en circuit court la cuisine centrale.

¹¹⁵ Tours Métropole Val de Loire, *Le projet alimentaire territorial de Tours Métropole Val de Loire. Promouvoir aux lisières des villes une agriculture de proximité, durable et productive*, op. cit.

¹¹⁶ Seuls les entretiens portant sur les jardins familiaux de la Bergeonnerie datent de 2014 ; les recherches se sont poursuivies ensuite, permettant une mise à jour des informations, quand cela s'avérait nécessaire.

¹¹⁷ Xavier Callard, *Les services écosystémiques produits par les jardins familiaux. Le cas des jardins familiaux de la Bergeonnerie à Tours*, mémoire de Master 1 de géographie, Tours, Université de Tours, 2014, <https://serveur.msh-vdl.fr/wp-content/uploads/2014/11/Xavier-CALLARD.pdf>.

¹¹⁸ *Ibid.*

que de les acheter – même s'il faut compter 80 à 145 euros de frais cumulés par an, dont le coût de location de la parcelle – et/ou ils savent ce qu'ils mangent et considèrent que les légumes sont ainsi de meilleure qualité¹¹⁹. Tous cultivent en effet majoritairement des légumes, secondairement des plantes pour l'agrément. La production est essentiellement destinée à leur propre consommation ou celle de leur famille, éventuellement pour des amis (pour 27 % d'entre eux). Il est à noter une hausse de la demande de location de ces jardins, émanant particulièrement « des personnes en difficulté [...] au chômage, salariés avec de faibles revenus et des familles monoparentales » (d'après le témoignage de l'adjointe), à mettre en lien avec le faible coût des légumes. La qualité est, pour ces jardiniers amateurs, souvent synonyme de non-recours aux produits phytosanitaires : lors de notre enquête (en 2014), seuls 40 % en utilisaient mais en faible quantité¹²⁰. Ils sont en fait encouragés à réduire, voire à cesser cet usage, notamment par la ville de Tours, d'autant que, depuis janvier 2019, l'interdiction de recourir aux pesticides de synthèse dans les espaces publics de l'État, des collectivités territoriales ou des Établissements publics (selon la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015) s'est étendue aux jardins privés des particuliers, donc aux jardins familiaux. C'est ce que rappelle la ville de Tours dans son livret édité à destination des locataires de ces jardins, les incitant à jardiner « au naturel », précisant : « il est primordial de restaurer la biodiversité dans le potager afin de se rapprocher au maximum d'un équilibre naturel » ; elle y propose même « un coup de projecteur sur la permaculture¹²¹ ». Pour aller plus loin, la ville tente aussi d'orienter les pratiques des locataires de parcelles, par l'intermédiaire de son « Concours des Jardins Familiaux ». L'objectif est :

d'encourager et récompenser tous les ans les jardiniers amateurs cultivant pour leurs besoins personnels et familiaux, un jardin présentant avec

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ Amélie Robert et Jean-Louis Yengué, *op. cit.*

¹²¹ Direction des Parcs et Jardins de la Ville de Tours, *Les jardins familiaux de Tours. Jardinons au naturel*, https://www.tours.fr/cms_viewFile.php?idtf=4815&path=Jardinons-au-naturel-les-jardins-familiaux-de-Tours.pdf.

soin un équilibre harmonieux de cultures potagères et florales en privilégiant une grande diversité végétale ainsi qu'une intégration de qualité et respectueuse de l'environnement sur le site de jardins familiaux¹²².

En l'occurrence, l'un des critères a trait au « jardinage durable » et il s'agit d'encourager : « compostage des déchets verts et recyclage, techniques alternatives aux pesticides (associations végétales, abris à insectes, recours aux auxiliaires, paillage), recours aux engrais naturels, gestion de l'eau » ; « des prix spéciaux "jardinage durable" sont également décernés »¹²³. Des ateliers sont aussi organisés par ailleurs par la ville et l'agglomération (devenue depuis Métropole), *via* l'Association des jardins familiaux de Tours, parfois avec le concours de la Société d'horticulture de Touraine ; des conseils sont délivrés aux jardiniers et l'objectif est, là aussi, en partie de sensibiliser « aux enjeux environnementaux » et expliquer les « gestes respectueux [de] l'environnement à mettre en œuvre sur leurs parcelles »¹²⁴.

Si la ville s'engage ainsi, c'est que ces jardins ont des retombées positives, en termes d'images ; une adjointe est d'ailleurs désignée pour être en charge de ces espaces cultivés. Ainsi, interrogée, celle-ci soulignait que « grâce aux jardins familiaux, nous avons obtenu un prix embellissement de la ville il y a quatre ans. Donc ces jardins comptent comme des espaces verts » ; c'est dire leur apport pour la ville – surtout si on intègre le fait que ces espaces n'ont, eux, pas besoin d'être entretenus par le service en charge des espaces verts, ce qui a son importance en temps de restriction budgétaire. En effet, les jardins familiaux sont plus que des espaces de production, de sorte qu'ils peuvent véritablement être considérés comme des espaces verts comme les autres : on y vient pour se promener, se rencontrer, apprendre et éduquer ou lire, de sorte que, plus que des jardins, ce sont aussi des lieux de sociabilité, d'éducation / de sensibilisation, sources de bien-être¹²⁵. Pour les jardiniers, venir sur leur parcelle est ainsi un « moyen de prendre l'air, car ça permet de faire une activité

¹²² Ville de Tours, *Jardin familiaux*, *op. cit.*

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ Xavier Callard, *op. cit.*

¹²⁵ Amélie Robert et Jean-Louis Yengué, *op. cit.*

constructive et de se vider la tête » ; de se « détendre, passer du bon temps »¹²⁶. Par l'organisation d'événements, les sociétés ou associations gestionnaires concourent aussi à la convivialité des lieux. Pour la ville de Tours, tout ceci participe à la qualité de vie de ses citoyens et elle le met en avant sur son site internet : « aujourd'hui, les jardins familiaux de Tours forment une des composantes essentielles de son patrimoine vert, facteur déterminant de sa douceur et de la qualité de vie reconnue, qu'elle offre à ses habitants »¹²⁷. Ils deviennent ainsi un argument pour satisfaire les électeurs et attirer de nouveaux habitants et l'intérêt est d'autant plus grand que ces jardins sont aussi un moyen de valoriser des terres non constructibles (voir *supra*).

L'écologisation des pratiques, encouragée par la ville de Tours dans les jardins familiaux, se perçoit aussi plus globalement pour l'agriculture dans la Métropole et au-delà. Déjà en 2013, on soulignait ainsi « une légère évolution de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique¹²⁸ ». Le maraîchage est particulièrement concerné. Les pratiques liées ont notamment été étudiées en se fondant sur des observations *in situ* menées entre 2019 et 2021 ainsi que des entretiens conduits en 2019 auprès de 15 maraîchers. Sur les 11 en activité, 4 cultivent en agriculture biologique – s'en ajoute un qui n'a pas demandé la certification – et les autres se réclament tous de l'agriculture raisonnée. Mais, au-delà, le positionnement de la Métropole en la matière est assez clair quant aux maraîchers à qui elle loue des terres. Certes, « [n]ous n'imposons pas le bio, mais dans les faits tous ceux installés sont en bio », souligne le directeur¹²⁹. Des incitations sont tout de même à mentionner. En l'occurrence, pour les maraîchers installés par la Métropole, le bail de location intègre en fait « des clauses de Haute Valeur Environnementale : pas de produits phytosanitaire [*sic*], intrants limités, rotation des cultures et création de haies pour la biodiversité¹³⁰ ». L'objectif

¹²⁶ Xavier Callard, *op. cit.*

¹²⁷ Ville de Tours, *Jardin familiaux, op. cit.*

¹²⁸ Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle, *op. cit.*, p. 264.

¹²⁹ Claire Lelong, *op. cit.*

¹³⁰ *Ibid.*

du PAT est d'ailleurs clair : il s'agit de promouvoir une agriculture « durable »¹³¹. Il s'agit aussi de resserrer les liens entre citadins et agriculteurs, par une agriculture « de proximité ». La vente directe, que pratiquent souvent les nouveaux maraîchers, va dans ce sens. Plus encore, dans l'exemple des Îles noires considéré précédemment, il s'agit de renforcer la « vocation conviviale et de loisirs »¹³². Il faut dire que le projet en cours ambitionne de faire de ce territoire, entre autres, un espace de loisirs. Les maraîchers sont intégrés dans cette démarche, du moins le premier maraîcher installé a-t-il créé sur son site une guinguette. Le renforcement des liens concerne aussi les maraîchers entre eux : aux Îles noires en l'occurrence, « il s'agit aussi d'installer les maraîchers les uns à côté des autres pour privilégier un principe d'entraide »¹³³. C'est ainsi une forme d'AU qui se développe, plus écologique mais aussi davantage créatrice de liens, ce qui vaut certes surtout pour les jardins familiaux mais, visiblement, de plus en plus aussi pour le maraîchage. Pourtant, des points d'inquiétude sont à questionner, à commencer par celui de la qualité des sols. Ce sont les recherches conduites en Île-de-France, centrées sur les délaissés urbains, qui nous invitent le plus à questionner ce point.

2. L'exemple de l'Île-de-France : des délaissés urbains porteurs d'une agriculture urbaine en recherche de qualité

En Île-de-France, un grand nombre de délaissés situés dans ou près des villes constituent une réelle chance pour restaurer des espaces de nature et retisser un lien avec la terre. Les opérateurs publics en charge de la planification des villes durables ont, ces dernières années, saisi cette opportunité en développant des zones de nature de proximité ou en s'appuyant sur ce phénomène désormais à la mode, l'AU, vue aussi comme un secteur en plein

¹³¹ Tours Métropole Val de Loire, *Le projet alimentaire territorial de Tours Métropole Val de Loire. Promouvoir aux lisières des villes une agriculture de proximité, durable et productive*, op. cit.

¹³² Claire Lelong, op. cit.

¹³³ *Ibid.*

développement, plébiscité par les politiques et porté par des habitants de la métropole, conscients de la crise environnementale et de plus en plus soucieux de leur santé.

En Île-de-France, certains délaissés ont été convertis en fermes qui contribuent à alimenter de leurs productions les citadins, surtout en produits maraîchers et petits animaux (volailles principalement). Depuis une dizaine d'années, ces fermes connaissent un regain d'intérêt avec le développement sur quelques hectares de productions locales (réseau des AMAPs) ; leurs activités peuvent aussi intégrer une fonction sociale, par exemple à travers le développement d'actions d'insertion pour les personnes en recherche d'emploi. Parallèlement, l'Île-de-France compte plus de 1 000 sites de jardins collectifs (ce qui inclut les jardins familiaux évoqués précédemment), occupant au moins 900 ha, alors que le maraîchage professionnel n'occupe plus qu'environ 5 000 ha¹³⁴. Certains de ces sites correspondent à d'anciennes friches industrielles et perpétuent la tradition ouvrière du lopin de terre cultivé (jardin ouvrier). Ces jardins potagers participent à la production d'un paysage comestible vecteur de lien social. L'exemple des jardins familiaux de Tours nous l'a démontré. En Île-de-France, cette AU se heurte toutefois à des limites, de trois ordres.

La première limite est liée au fait que l'AU francilienne est, de plus en plus, confrontée à des projets qui se structurent en modèles économiques établis sur des logiques de rentes et de profits¹³⁵. En effet, bien qu'encore minoritaires, des formes entrepreneuriales émergent et viennent disputer l'espace urbain cher aux associations. Des structures prenant la forme de *start-up* tendent à s'éloigner des fondements sociaux de l'AU car leurs ambitions productives sont notamment marquées par l'aspect

¹³⁴ Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, *Biodiversité. Richesse et enjeux de la recherche sur la biodiversité en ville*, Paris, Groupe de travail « Écologie et sociétés urbaines », 2018.

¹³⁵ Lotha Martot, *L'agriculture urbaine en Ile-de-France*, Vincennes, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France, 2020, https://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/driee_-_synthese_agriculture_urbaine-2.pdf.

technique de l'agriculture qu'elles pratiquent : hydroponie, aquaponie, aéronie, etc. Sur le plan durable et environnemental, les productions qu'elles permettent n'ont rien à envier à d'autres formes d'agriculture plus traditionnelles (en pleine terre) ; bien au contraire, elles sont optimisées afin d'obtenir des rendements maximums pour des dépenses en énergie et en eau minimales¹³⁶. Une tension peut ainsi naître entre des porteurs de projet se tournant vers des formes *high-tech*, s'appuyant sur d'importants investissements au départ, et les promoteurs de démarches plus familiales ou collaboratives attachés au champ, au travail de la terre et aux saisons. À Paris, cette tension est présente, mais la municipalité compte sur les appels à projets des ParisCulteurs qui proposent depuis 2016¹³⁷ des lieux mis à disposition des agriculteurs urbains et de leur imagination. Le principal argument de la ville est de miser sur le caractère multifonctionnel des multiples formes d'AU, en s'appuyant sur la multitude des services qu'elles sont en mesure d'offrir à la population citadine¹³⁸. Au 3^e volet de l'opération lancée en 2019, pas moins de 122 lieux au total avaient été proposés en vue d'être végétalisés ou cultivés. Le nombre de propositions était ainsi important, mais une trentaine

¹³⁶ Christine Aubry, « L'agriculture urbaine, contributrice des stratégies alimentaires des mégapoles ? », *Journées Scientifiques de l'Environnement – La transition écologique des mégapoles*, Paris, Université Paris Est Créteil Val de Marne (Paris 12), 2013, <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01190351/> ; Guillaume Morel Chevillet, « Les serres sur toitures. Des outils de production pérennes qui s'inscrivent dans le métabolisme urbain ? », *Pour*, n^{os} 234-235, 2018, p. 83-92.

¹³⁷ Voir notamment sur le site internet de la Ville de Paris, Les ParisCulteurs, <https://www.parisculteurs.paris.fr/a-propos/les-parisculteurs-en-quelques-mots/>, site consulté le 11 octobre 2021.

¹³⁸ Mélanie Collé, Anne-Cécile Daniel et Christine Aubry, « Call for Projects "Parisculteurs": Catalyst for Urban Agriculture Development on Rooftops in Paris », Giorgio Pennisi et al., *Proceedings of the International Symposium on Greener Cities for More Efficient Ecosystem Services in a Climate Changing World*, Bologne, Italie, coll. « Acta Horticulturae », n^o 1215, 2018 ; Mairie de Paris, *Les Parisculteurs. Des lieux et des projets pour cultiver à Paris*, Dossier de Presse, 3 novembre 2016, http://www.parisculteurs.paris/data/presse_3f9e4/accueil/4/dp-parisculteurs_finale_41_dc2.pdf ; Mairie de Paris, *État des lieux de l'alimentation à Paris. Carnet des enjeux*, Direction des espaces verts et de l'environnement, Agence d'Écologie Urbaine, 2016, <https://api-site.paris.fr/images/91142>.

d'entre elles ont fini par être abandonnées en raison de leur complexité et d'autres sont encore retardées pour des questions relatives aux permis de construire et aux normes de sécurité.

À ces difficultés s'ajoute une autre, constituant la deuxième limite à laquelle est confrontée l'AU francilienne : elle peine à s'inscrire dans la durée, au regard d'une « pression foncière » qui demeure élevée et continue de s'exercer d'abord sur les terres agricoles¹³⁹, et ce, bien qu'elle semble réussir son intégration dans le métabolisme des villes. Il en résulte une certaine inquiétude pointée par les chercheurs et experts de l'alimentation, souvent relayée par les milieux associatifs et les citoyens défendant une agriculture comme remède aux maux de la ville. Pourtant, les discours sur l'AU peuvent aussi être controversés.

Là est la troisième limite : l'AU ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté scientifique quant à ses potentiels économiques et environnementaux¹⁴⁰. Outre une production marginale évoquée dans la première partie, elle pourrait être à l'origine de l'introduction de maladies et de polluants dans l'écosystème urbain¹⁴¹ ou de conflits structurels entre utilisateurs et propriétaires¹⁴². Les projets d'AU sont par ailleurs rapidement confrontés aux problématiques de gestion des sols et des substrats de plantations à partir desquels il faut se fixer des objectifs vertueux en matière de développement durable, problématiques qui ne se posent pas dans les mêmes termes pour les cultures pratiquées hors-sol ou dans des *containers*. Pour les opérateurs publics en quête d'un urbanisme durable et surtout attentifs à la production d'une alimentation saine et équilibrée, la recherche d'un sol de qualité est un point de vigilance légitime quand de nouveaux

¹³⁹ André Torre *et al.*, *op. cit.*

¹⁴⁰ Awa Ba et Christine Aubry, « Diversité et durabilité de l'agriculture urbaine : une nécessaire adaptation des concepts ? », *Norois*, n° 221, 2021, p. 11-24, <https://journals.openedition.org/norois/3739>.

¹⁴¹ Francesco Orsini *et al.*, « Urban Agriculture in the Developing World: A Review, *Agronomy for Sustainable Development* », vol. 33, n° 4, 2013, p. 695-720, <https://link.springer.com/article/10.1007/s13593-013-0143-z/metrics>.

¹⁴² Karen Schmelzkopf, « Urban Community Gardens as Contested Space », *Geographical Review*, vol. 85, n° 3, 1995, p. 364-381.

projets naissent sur les toits, les dalles, les friches urbaines, les jardins familiaux ou autres espaces localisés dans les interstices des villes. Pour autant, cette qualité des sols est-elle toujours conscientisée et recherchée par les porteurs de projet ? N'est-elle pas difficile à qualifier dans le contexte d'une région intensément urbanisée et affectée par des transferts de terre et de matière entre Paris et sa proche banlieue ? Dans ces conditions, cette recherche de qualité ne serait-elle pas plutôt englobante, intégrant les multiples fonctions et services rendus par une agriculture qui se doit aussi de préserver le foncier agricole et les terres fertiles situées en périphérie des villes ?

Nous allons ici nous appuyer sur plusieurs exemples pris en Île-de-France (figure 2) afin de montrer qu'un nouveau paysage agraire se construit en ville à partir d'un discours écologisant les pratiques. Ce paysage agrarise la ville à partir de projets aboutissant à de nouvelles fabriques agri-urbaines. Nous avons sélectionné des projets s'appuyant sur des délaissés ayant fait l'objet d'aménagements précaires (micro-fermes) ou d'opérations de plus grande envergure participant à la rénovation urbaine (écoquartiers).

En s'insérant dans des petits espaces vacants liés aux dents creuses de l'urbanisation ou encore dans des zones jusqu'ici inutilisées du tissu urbain, les micro-fermes produisent un nouveau paysage agraire au sein même des villes. Ces micro-fermes proposent « une diversité d'activités » et fonctionnent avec « une part importante de bénévolat¹⁴³ ». Éducation, sensibilisation, insertion professionnelle, production alimentaire constituent les piliers de la multifonctionnalité des micro-fermes. Si certaines s'inscrivent dans une logique de rente, loin d'un « retour à la terre », d'autres pratiquent une agriculture à partir des terres laissées vacantes et mises à leur disposition¹⁴⁴. C'est par exemple

¹⁴³ Anne-Cécile Daniel, *Fonctionnement et durabilité des micro-fermes urbaines. Une observation participative sur le cas des fermes franciliennes*, Paris, Chaire Eco-conception, AgroParisTech, Science & impact, 2017, <https://www.chaire-eco-conception.org/fr/content/192-fonctionnement-et-durabilite-des-micro-fermes-urbaines>.

¹⁴⁴ Anne-Cécile Daniel, « Les micro-fermes urbaines, de nouvelles fabriques agri-urbaines », *VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série 31, 2018, <https://journals.openedition.org/vertigo/21447>.

le cas de La ferme du bonheur située au cœur du campus universitaire de Paris-Nanterre. Fondée en 1992 par l'artiste Roger des Prés, « ancien acteur de la scène dite “rock alternative” des années 1980¹⁴⁵ », cette ferme se veut « un espace de réflexion sur l'Homme et la Terre, un laboratoire de recherches, d'expérimentations et d'actions, qui éprouve au quotidien les liens entre agriculture, culture et vie sociale¹⁴⁶ ». Depuis 2008, La ferme du bonheur développe de l'éco-pâturage sur une friche de 4 ha, tout en réservant des surfaces cultivées dont un damier de céréales, permettant de conserver des semences anciennes, et une parcelle expérimentale, dont profitent les équipes de recherche.

La contamination du sol n'est pas considérée comme un frein au développement de la micro-ferme. Au contraire, les responsables de La ferme du bonheur refusent de « changer le sol » au bénéfice « d'apprendre à le nettoyer », faisant même de la décontamination un de leurs objectifs principaux. Ils ont par exemple décidé d'axer prochainement la production agricole sur la phytoremédiation et ils favorisent les partenariats avec la recherche publique. Le site a d'ailleurs été intégré dans un programme de recherche portant sur l'évaluation des services écosystémiques rendus par les micro-fermes urbaines et leurs sols (projet SEMOIRS¹⁴⁷). En caractérisant les services d'approvisionnement (productions alimentaires) et de régulation (recyclage des déchets, cycle de l'eau), le programme a démontré que cette

¹⁴⁵ La ferme du bonheur, *Le projet*, 2019, <http://www.lafermedubonheur.fr/le-projet/>.

¹⁴⁶ Helloasso, *La Ferme du Bonheur*, <https://www.helloasso.com/associations/la-ferme-du-bonheur>.

¹⁴⁷ SEMOIRS est un projet financé par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui visait à évaluer, entre 2018 et 2020, les services écosystémiques que peuvent rendre des micro-fermes urbaines. Cette recherche a pris une dimension collaborative en impliquant de nombreux partenaires : les laboratoires ECOSYS, SAD-APT (Sciences pour l'action et développement – Activités, produits, territoires), GENIAL (Ingénierie procédés aliments), LSE (Laboratoire Sols et Environnement), TELEMME (Temps, espaces, langages, Europe méridionale – Méditerranée), Larep (Laboratoire de recherche en projet de paysage), le bureau de recherche EXP'AU (Expertise en agricultures urbaines) et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU).

micro-ferme est à la recherche d'une agriculture alternative, recourant notamment aux produits résiduels organiques pour amender et fertiliser les parcelles¹⁴⁸. Le labour par équitraction permet de ne travailler que superficiellement le sol et tout travail mécanique est interdit. Même si la recherche d'une qualité alimentaire est évidente, la pollution du sol n'est pas vécue comme un problème majeur, dans la mesure où les produits ne sont pas commercialisés. D'autres micro-fermes franciliennes partagent le même objectif, en marquant à la fois leur volonté de fertiliser les sols et leur sensibilité aux questions environnementales de biodiversité¹⁴⁹. C'est par exemple le cas de V'île Fertile, créée en 2013 et fonctionnant sous convention avec la mairie de Paris. Cette micro-ferme a investi le jardin d'agronomie tropicale situé à l'extrême est du bois de Vincennes (figure 2). Elle y développe le maraîchage bio-participatif fondé sur le recyclage des déchets urbains et l'économie circulaire.

Sans être forcément visibles et pérennes dans le paysage en raison de leur petite taille et de leur statut foncier précaire¹⁵⁰, les micro-fermes urbaines s'approprient des lieux délaissés et participent à l'émergence d'une AU ancrée dans un territoire et qui tente de répondre aux problèmes environnementaux, sociaux et économiques actuels. Ces petites fabriques agri-urbaines servent aussi de levier à l'éducation et au développement de valeurs communes, permettant de recréer du lien social autour du travail de la terre. Pour autant, une durée prolongée sans investissements fragilise ces espaces, en particulier lorsque ces derniers correspondent à des terrains vagues ou à des quartiers abandonnés. Les sols cultivés peuvent être abandonnés, transformés en décharges

¹⁴⁸ Thomas Cornu, « Les micro-fermes urbaines. Mise en place d'un nouveau paysage agraire au cœur des villes », mémoire de master, Versailles, École Nationale Supérieure du Paysage, 2019.

¹⁴⁹ Malo Lageat, *Une caractérisation des services écosystémiques culturels « exogènes » des micro-fermes urbaines en mobilisant l'entrée du paysage*, Paris, Agrocampus Ouest, AgroParisTech, INRAE, 2019.

¹⁵⁰ Kevin Morel, Magali San Cristobal et François Gilbert Léger, « Small Can Be Beautiful for Organic Market Gardens: An Exploration of the Economic Viability of French Microfarms Using MERLIN », *Agricultural Systems*, vol. 158, 2017, p. 39-49.

ou retourner à la friche. Lorsque les fermes se maintiennent, elles n'échappent pas à la marchandisation de l'AU, comme l'a montré le projet EuropaCity à Gonesse, au cœur du triangle des terres les plus fertiles d'Île-de-France¹⁵¹. Initié en 2012, ce projet s'appuyait sur une micro-ferme pour justifier l'aménagement du foncier agricole. S'inscrivant dans le futur *hub* de l'AU francilienne (parc d'activités, centres commerciaux, salles de spectacles, etc.), la ferme était un moyen de condamner 80 ha de terres fertiles pour n'en consacrer plus que 7 à une pratique agricole fonctionnant en circuit court – à l'instar de nombreux projets relevant de l'agriurbanisme, dont des écoquartiers¹⁵². Contesté depuis l'origine, notamment quant à son impact environnemental et l'artificialisation de terres agricoles qu'il implique, le projet, écartant qui plus est les habitants et la réalité territoriale¹⁵³, a été définitivement abandonné en 2019.

A contrario, depuis les années 2000, de nouvelles visions émergent, notamment celles consistant à concilier des objectifs d'un développement économique local avec des enjeux écologiques, tout en favorisant les dispositifs participatifs et la vie sociale à l'échelle du quartier¹⁵⁴. Ces nouvelles visions sont notamment celles défendues par les promoteurs des écoquartiers, des quartiers où les enjeux durables (notamment les dimensions énergétiques et écologiques) ne sont pas sous-estimés mais retraduits dans un langage technique qui permet de les rendre

¹⁵¹ Diégo Antolin-Basso *et al.*, « Pourquoi le débat #EuropaCity n'a pas pris sur Twitter ? », *RESET*, n° 7, 2018, <https://doi.org/10.4000/reset.1070>.

¹⁵² « [C]ertains craignent que cet engouement [pour les fermes urbaines] ne serve d'alibi à l'artificialisation des terres fertiles franciliennes, comme à EuropaCity » (Maxime Lerolle, « Des fermes urbaines pour remplacer l'agriculture francilienne ? », *Reporterre. Le quotidien de l'écologie*, 2019 [2018], <https://reporterre.net/Des-fermes-urbaines-pour-remplacer-l-agriculture-francilienne>, site consulté le 11 octobre 2021).

¹⁵³ Alice Le Roy, « Terres fertiles contre projet stérile : la lutte contre EuropaCity », *métropolitiques*, 3 octobre 2019, <https://metropolitiques.eu/Terres-fertiles-contre-projet-sterile-la-lutte-contre-EuropaCity.html>.

¹⁵⁴ Taoufik Souami, *Écoquartiers, secrets de fabrication. Analyse critique d'exemples européens*, Paris, Les Carnets de l'info, coll. « Modes de ville », 2009.

compatibles avec les projets économiques et politiques¹⁵⁵. Les dimensions proprement écologiques, comme par exemple l'accès à une alimentation de qualité, sont mises de côté au profit d'enjeux sociaux (lutte contre les discriminations territoriales, maintien d'une diversité sociale, création de liens sociaux...). L'objectif est avant tout de concevoir un modèle d'aménagement durable, afin de parvenir à une réalisation emblématique en matière de qualité de vie¹⁵⁶. Les aménageurs vont accorder une valeur instrumentale à l'écologie, assimilée à de l'ingénierie (réseaux écologiques, gestion des eaux pluviales, paysage standardisé). En Île-de-France, beaucoup d'écoquartiers correspondent à des opérations de renouvellement urbain, couplées à la standardisation d'un modèle agricole – le jardinage potager ou maraîchage certifié écologique – pressenti comme modèle souhaité par les citadins. Celui-ci définit un cadre d'actions qui contraint l'aménageur à prôner une utilisation économe des sols tout en mentionnant la nécessité de préservation de leur qualité¹⁵⁷. Or, cette qualité des sols se construit à l'aune des héritages et de leur capacité à garder en mémoire d'anciens usages ou d'anciennes activités ayant pu affecter leur fonctionnalité notamment *via* des contaminations. En raison de la non-dégradabilité de certains polluants (comme le plomb), des activités très anciennes peuvent avoir encore aujourd'hui des effets, même sur des sites aménagés à plusieurs reprises¹⁵⁸. Sans expertise approfondie, il est difficile d'évaluer cette contamination potentielle car les inventaires historiques des sites urbains et les bases de données, recensant les sites industriels abandonnés ou susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement

¹⁵⁵ Alexandre Henry, « Aménagement des éco-quartiers et de la Biodiversité », thèse de doctorat, Paris, AgroParisTech, 2012, <https://pastel.archives-ouvertes.fr/pastel-00910820/document>.

¹⁵⁶ Vincent Renaud, *Fabrication et usage des écoquartiers. Essai critique sur la généralisation de l'aménagement durable en France*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, coll. « Espace en société. Logique territoriale », 2014.

¹⁵⁷ Ariella Masbounji (dir.), *L'urbanisme des milieux vivants*, Paris, Parenthèses, coll. « Projet urbain », 2018.

¹⁵⁸ Laurence Baudélet, « Pollution et risque alimentaire dans les jardins partagés franciliens », *Revue d'ethnoécologie*, n° 8, 2015, <https://doi.org/10.4000/ethnoecologie.2441>.

ronnement (BASOL et BASIAS¹⁵⁹), n'ont pas vocation à reconstituer tous les changements d'utilisation des sols et d'usages associés. L'histoire des sols urbains doit être interrogée, d'autant plus que certains de ces sols (anthroposols¹⁶⁰) ont été construits à partir de matériaux d'origines variées et parfois douteuses (remblais), dont la traçabilité est impossible¹⁶¹. En Île-de-France, il a été démontré que la méconnaissance de cette histoire minimise les risques de contamination. Or, ces risques sont d'autant plus grands que les sols ont aussi été construits par transferts de matière de la proche banlieue vers les centres urbains ; des transferts de polluants, *via* les flux de terres végétales d'apport, ont pu servir à requalifier les friches¹⁶².

¹⁵⁹ Bases de données du Ministère de la Transition écologique et solidaire : BASOL recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués ; BASIAS, les anciens sites industriels et activités de services.

¹⁶⁰ Sols fortement modifiés ou fabriqués par les sociétés. En milieu urbain, ces sols présentent une forte hétérogénéité spatiale, à la fois verticale et horizontale, de leurs propriétés physiques, chimiques et biologiques. Les usages très variés de la ville (surfaces bâties, infrastructures, espaces verts, etc.), fréquemment superposés dans le temps, ont profondément transformé les couvertures pédologiques. Dans ces conditions, l'état initial des sols a été modifié par mélange, incorporation et exportation de matériaux terreux et techniques, par tassement ou encore par scellement partiel ou total (Anne Blanchart *et al.*, « Contribution des sols à la production de services écosystémiques en milieu urbain – une revue », *Environnement urbain*, vol. 11, 2017, <https://journals.openedition.org/eue/1809>).

¹⁶¹ Yves Petit-Berghem *et al.*, « Retrouver la qualité des sols : le défi de la reconversion des friches urbaines polluées (projet Mischar-Revisols) », *4^e Rencontres nationales de la recherche sur les sites & sols pollués*, Atelier 7. Place des sols dans la ville durable, 2019, <https://fr.calameo.com/read/004599499addfde52c08a> ; Yves Petit-Berghem, Élisabeth Rémy et Marine Canavese, « Renaturation and Ecosystem Services of Contaminated Urban Wastelands in France », dans Francesca Di Pietro et Amélie Robert (dir.), *Urban wastelands. A Form of Urban Nature?*, Cham, Springer International Publishing, 2021, p. 243-264.

¹⁶² Clément Gitton *et al.*, « L'économie circulaire : cercle vertueux ou cercle vicieux ? Le cas de l'utilisation de terres maraîchères pour aménager des espaces verts urbains », *Géocarrefour*, vol. 92, n° 2, 2018 ; Élisabeth Rémy *et al.*, « Qu'y a-t-il d'éco dans un écoquartier ? "L'écologie" à l'épreuve de la mémoire des lieux ? », dans Joëlle Salomon Cavin et Chloé Bouvier (dir.), *Études urbaines. Rapport de recherche*, Lausanne, Université de Lausanne, n° 4, 2019, p. 60-63, https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_67E7C46F0F9E.P001/REF.

Pour les écoquartiers, la difficulté est de prendre en compte la dimension du passé, les externalités historiques (anciennes activités dont certaines polluantes), notamment dans des territoires anciennement industriels marqués par un déficit de représentation écologique¹⁶³. Cette difficulté s'accroît lorsque la pratique du jardinage est ancienne. C'est par exemple le cas de l'écoquartier des Docks St-Ouen, situé en bord de Seine et s'appuyant aujourd'hui sur des équipements et des aménagements très fonctionnels. Il s'inscrit dans une trame verte et bleue urbaine, intégrant notamment un parc entièrement végétalisé de 12 ha et des jardins familiaux qui poursuivent la tradition des jardins ouvriers qui existait déjà dans les années 1920 sur ce site¹⁶⁴. Ces derniers ont été conçus sur d'anciennes terres maraîchères dont il est prouvé qu'elles avaient bénéficié de transferts de gadoues et boues urbaines du centre parisien vers la banlieue dès le XIX^e siècle, des matières contaminées en plomb notamment, qui vont être utilisées pour cultiver¹⁶⁵. Ces anciens jardins ouvriers, aux sols contaminés à l'origine, ont ensuite été affectés par une phase d'industrialisation : jusqu'au début des années 2000, ils ont subi la présence, à leurs abords, d'industries très polluantes (Raffinerie Total jusqu'en 2004). Avec la période de désindustrialisation, les Docks deviennent ensuite un lieu d'entreposage, marqué par quelques héritages visibles de cette période indus-

¹⁶³ Caroline Lejeune et Bruno Villalba, « Test de charge de la durabilité urbaine : le cas de "l'écoquartier exemplaire" de la zone de l'Union (Nord, France) », *Vertigo. La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n° 2, 2012, <https://journals.openedition.org/vertigo/12227>.

¹⁶⁴ Élisabeth Rémy *et al.*, « Le parc des Docks à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Entre passé industriel et écologisation du site : quel héritage humain et pédologique ? », *In Situ*, n° 37, 2018, <https://journals.openedition.org/insitu/19018>.

¹⁶⁵ Christian Dron, « Héritage de contamination, usage et production primaire sur sols dégradés », *Qualité des sols urbains et périurbains et compatibilité des usages*, Journée d'échanges, Paris, LabEx BASC-GT Risques liés aux jardins collectifs et privés urbains-POLLUSOLS-FIRE, 13 mai 2019 ; Élisabeth Rémy *et al.*, « Qu'y a-t-il d'éco dans un écoquartier ? La sous-estimation du sol dans l'urbanisme durable : le cas de Saint-Ouen entre passé agricole et reconversion industrielle », dans Joëlle Salomon Cavin et Céline Granjou (dir.), *Quand l'Écologie s'urbanise*, Grenoble Université de Grenoble Alpes éditions, coll. « Ecotopiques », 2021, p. 293-318.

trielle, ou invisibles, comme les pollutions présentes dans les sols... Aujourd'hui, l'idée de réutiliser ces terres maraîchères, pour qu'elles servent la fabrique enchantée de l'urbanisme durable¹⁶⁶, contribue-t-elle à mettre en exergue l'histoire des lieux ou à l'occulter ? Cette démarche s'inscrit-elle dans une dynamique positive de production et de diffusion des connaissances sur le site et son aménagement ou contribue-t-elle à instrumentaliser un discours politique relayé par les associations de quartier ? Jusqu'où la ville est-elle recyclable sur la ville ?

Par cet exemple, le sol, sa qualité et sa capacité à enregistrer d'anciens usages, est donc une porte d'entrée intéressante pour mettre à l'épreuve l'écologie et les pratiques écologiques d'un site requalifié en écoquartier. Le sol questionne des pratiques qualifiées de vertueuses, notamment celles de l'« économie circulaire » reposant sur la production et la consommation de produits locaux¹⁶⁷ ; une AU surfant sur des effets de mode et une biotechnologie contrôlant le vivant mais s'affranchissant parfois de la réalité historique d'un site. Cette volonté de maîtriser le vivant ne contribue-t-elle pas à produire de l'ignorance, si le vert est assimilé à ce qui est sain ?

Encouragée par l'État (par exemple à travers le label ÉcoQuartier) et les collectivités (cf. les ParisCulteurs, les appels à projets de la Région Île-de-France autour de l'agriculture (péri) urbaine, etc.), soutenue également par les chaires de recherche¹⁶⁸, l'AU francilienne est entrée dans une phase de transition. De nouveaux modèles émergent ; ils amènent à repenser les modes de production et de consommation, intégrant souvent des enjeux

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ Élisabeth Rémy, Nolwenn Gauthier et Marine Canavese, « Les sols (péri) urbains à l'épreuve du discours sur le primat du local », *Développement durable et territoires*, vol. 11, n° 1, 2020, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.16966>.

¹⁶⁸ Fondée en 2012, une chaire de recherche « Agricultures urbaines » rattachée à AgroParisTech développe, avec l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), des recherches sur le fonctionnement et la durabilité des fermes urbaines ou sur l'insertion des agricultures urbaines dans les territoires au niveau géographique, urbanistique autant que des flux de matière (métabolisme urbain).

d'insertion professionnelle qui nécessitent d'imaginer de nouveaux métiers. Les collectivités continuent de s'intéresser le plus souvent à l'AU plus pour les opportunités qu'elle représente en termes d'emplois, de biodiversité, de création de lien social et de capacité de résilience des territoires, que pour sa fonction nourricière. Dès lors, pour les futurs porteurs de projets, l'un des défis majeurs sera de contribuer à inventer, dans les quartiers en renouvellement urbain, un nouvel urbanisme qui permet d'éviter les problèmes sanitaires sous-jacents et d'améliorer ainsi la qualité de l'alimentation de certaines populations.

Interprétation et conclusion

Au cours de l'histoire, les villes françaises ont entretenu des liens plus ou moins étroits avec l'agriculture locale. Celle-ci s'avère bien souvent indispensable pour les alimenter en produits frais. Au XX^e siècle, une scission s'opère. Sont notamment en cause l'urbanisation et la mondialisation ; qui plus est, l'agriculture s'intensifie et se mécanise. Les villes progressent et elles deviennent de plus en plus une menace pour les espaces agricoles. Elles s'étalent au détriment des ceintures agricoles, notamment maraîchères. Elles se densifient aussi, au détriment des zones cultivées ou d'élevage présentes en leur sein. Les terres agricoles disparaissent ainsi sous le poids de cette urbanisation, après avoir été converties en terrains constructibles dans les documents d'urbanisme. C'est uniquement dans ce cadre, sous l'angle de la question foncière, que les municipalités s'intéressent alors à l'agriculture. Cette analyse géohistorique que nous avons menée, fondée sur la littérature, permet de comprendre que l'opposition agriculture-ville n'a pas toujours prévalu. Elle est en fait récente mais elle n'en explique pas moins la difficulté qu'ont les villes de s'emparer de la question aujourd'hui :

En France, l'intégration de ces questions dans les politiques urbaines est encore balbutiante [...]. En effet, l'agriculture et l'alimentation ne sont pas des champs d'action habituels pour les villes. Elles relèvent traditionnellement d'une prérogative d'action de l'État. La situation a

évolué à la suite du Grenelle de l'Environnement et l'État encourage désormais une "décentralisation" de la politique alimentaire, mais l'appropriation urbaine de ces nouveaux enjeux ne va pas de soi¹⁶⁹.

Si les villes s'intéressent désormais à l'AU, c'est qu'elles en ont perçu l'intérêt en termes d'attractivité notamment. En cours, la dynamique est d'abord portée par des citoyens, suscitée par des mouvements revendicatifs¹⁷⁰. Elle a d'abord procédé d'un désir de nature des populations urbaines, une nature source de bien-être, de services écosystémiques, comme l'ont démontré de nombreux auteurs : nature productrice, l'AU concourt tout autant à la qualité de vie en ville, à l'image des jardins familiaux qui deviennent des espaces verts comme d'autres¹⁷¹. L'agriculture remplit alors des fonctions environnementales mais aussi sociales, les espaces cultivés devenant des lieux de rencontres, d'échanges. Désormais, de plus en plus, c'est la fonction alimentaire de ces espaces qui est plébiscitée, mise en avant, ce qui est à mettre en lien avec l'engouement pour les circuits courts. La raison est que de plus en plus de citoyens veulent « manger local », soucieux de connaître la provenance des produits qu'ils consomment et, par là même, de contrôler la qualité de leur alimentation. S'observe alors un mouvement de relocalisation de l'agriculture en ville. On le perçoit sur nos deux terrains d'étude ; de nouvelles terres sont mises en culture : création de jardins familiaux à Tours, installation de maraîchers aidés notamment par TMVdL, création de micro-fermes – même si nous avons vu qu'elles peuvent aussi accompagner des dynamiques inverses, de recul de l'agriculture – et développement de jardins partagés dans les écoquartiers en Île-de-France. Les initiatives se multiplient. Toutes les métropoles s'engagent dans ce qui paraît être une transition, du moins une amorce. La réalité de cette transition peut en effet être

¹⁶⁹ Coline Perrin *et al.*, *op. cit.*, p. 391. Dans ce passage, les auteurs renvoient à Caroline Brand (« Alimentation et métropolisation : repenser le territoire à l'aune d'une problématique vitale oubliée », thèse de doctorat, Grenoble, Université Grenoble Alpes, 2015) et à Coline Perrin et Christophe-Toussaint Soulard (« Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan ? », *Géocarrefour*, vol. 89, n^{os} 1-2, 2014, p. 125-134).

¹⁷⁰ Flaminia Paddeu, *op. cit.* ; Coline Perrin *et al.*, *op. cit.*

¹⁷¹ Amélie Robert et Jean-Louis Yengué, *op. cit.*

questionnée : « si les publications qui évoquent cette transition sont nombreuses [...], sa mise en évidence est loin d'être acquise¹⁷² ». Parlons dès lors plutôt d'une dynamique. Son ampleur est aussi variable selon les villes, comme l'ont montré Caroline Perrin et ses collaborateurs, comparant les villes d'Amiens, Perpignan, Montpellier et Lyon. « [L]’ancienneté, le nombre et la diversité des initiatives contribuant à renforcer le système agricole et alimentaire local » sont différents et, plus que la taille et le contexte agricole, ce sont surtout « les relations établies sur le temps long entre acteurs privés et publics, agricoles et urbains, [qui] s'avèrent [...] déterminantes »¹⁷³ et permettent d'expliquer ces différences. Le redéploiement de l'AU peut émaner d'initiatives individuelles, associatives ou privées, mais ces dernières peuvent aussi être structurées et impulsées par les villes ou collectivités. La ville de Paris, par exemple, finance des actions, *via* notamment les appels à projets des ParisCulteurs ; elle signe aussi des conventions avec des micro-fermes. À Tours, c'est la Métropole, qui, dès sa création, en 2017, s'est engagée dans cette voie, plaçant l'agriculture au centre de son projet urbain, en définissant son PAT. L'AU est alors considérée de manière systémique. Le dialogue reste encore à construire, entre pouvoirs publics et agriculteurs¹⁷⁴. Au sein de TMVdL, un « groupe projet partenarial », présidé par un élu de la Métropole, a permis d'engager ce dialogue¹⁷⁵ ; c'est là un premier pas à poursuivre.

L'AU est aujourd'hui considérée comme la pierre angulaire d'une ville qui se veut verte, durable et nourricière. Cet argument ne convainc pas tout le monde : on dénonce le caractère sporadique, marginal de cette agriculture et une production en

¹⁷² Coline Perrin *et al.*, *op. cit.*, p. 405. Dans ce passage, les auteurs renvoient à Caroline Brand *et al.* (dir.), *Construire des politiques alimentaires urbaines. Concepts et démarches*, Paris, Quæ, coll. « Update Sciences & technologies », 2017.

¹⁷³ Coline Perrin *et al.*, *op. cit.*, p. 405.

¹⁷⁴ Paula Nahmías et Yvon Le Caro, *op. cit.*

¹⁷⁵ Céline Tanguay, Jean-Louis Yengué et José Serrano, *op. cit.*

conséquence insuffisante ; la qualité est aussi remise en cause, car cette production peut s'avérer contaminée.

Dans le document de présentation de son PAT, TMVdL indique que c'est en fait « aux lisières des villes » qu'elle souhaite promouvoir cette agriculture ; et pour cause, au sein de la ville, l'agriculture est pour ainsi dire inexistante, se bornant surtout à des jardins familiaux¹⁷⁶. On ne peut comprendre la place de cette agriculture sans considérer les évolutions passées ; cela permet aussi de comprendre là où elle se re-déploie. En l'occurrence, dans la ville, l'agriculture ne demeure plus qu'à l'état relictuel et, ici comme aux marges de la ville, les espaces où elle a pu se maintenir sont des interstices, où toute construction était en fait bien souvent impossible, moins aisée du moins. C'est particulièrement le cas de zones inondables, marécageuses qui n'ont pu être drainées à l'heure de l'urbanisation à tout prix. Là, l'agriculture a pu se maintenir et c'est aussi sur ces espaces qu'elle se re-déploie à l'heure où elle est encouragée. C'est ce que l'on constate sur le territoire de TMVdL, traversé par la Loire et le Cher, pour le maraîchage comme pour les jardins familiaux. Il n'en demeure pas moins que l'agriculture demeure bien insuffisante pour nourrir la ville : peu d'agriculteurs sont situés à moins de 15 km de Tours¹⁷⁷. Avec un espace agricole qui représente 36 % de son territoire, surtout repoussé dans les marges les moins urbanisées (figure 1), la Métropole n'a pour ambition d'atteindre que « 15 % d'autonomie alimentaire » en 2025¹⁷⁸.

Outre les espaces non constructibles, dont ceux inondables, l'agriculture conquiert aussi aujourd'hui les espaces délaissés par l'urbanisation, les friches notamment industrielles, ce qui n'est pas sans poser de problèmes sanitaires. On le perçoit particulièrement dans le cas des jardins que l'on retrouve dans les écoquartiers

¹⁷⁶ Tours Métropole Val de Loire, *Le projet alimentaire territorial de Tours Métropole Val de Loire. Promouvoir aux lisières des villes une agriculture de proximité, durable et productive*, op. cit.

¹⁷⁷ Céline Tanguay, Jean-Louis Yengué et José Serrano, op. cit.

¹⁷⁸ Tours Métropole Val de Loire, *Le projet alimentaire territorial de Tours Métropole Val de Loire. Promouvoir aux lisières des villes une agriculture de proximité, durable et productive*, op. cit.

d'Île-de-France. Là, l'importance de prendre en compte l'histoire s'avère d'autant plus grande que les sols, supports de culture, gardent en mémoire les usages passés et cela peut se traduire par des risques de contamination pour la production mais aussi, par là même, pour les consommateurs : sur ces délaissés, au passé industriel, les substances chimiques peuvent demeurer présentes dans les sols. Apparaît là l'autre limite de cette AU, pierre angulaire d'une ville nourricière et durable. Retracer l'histoire des sites s'impose pour identifier les sources possibles de contamination, surtout lorsqu'il s'agit de délaissés de l'industrie ou de sites qui ont fait l'objet de dépôts de terres en provenance de zones industrielles. Le principe de précaution peut pousser les pouvoirs publics à réorienter leurs usages, en particulier lorsque les sols n'ont pas été dépollués ou excavés, ce qui n'est réalisable que sur de faibles volumes de matériaux à traiter et à un coût élevé. Face à l'incapacité d'assurer une décontamination suffisante de ces sols, pour les rendre à nouveau cultivables, la gestion de la pollution consiste alors à limiter les transferts des contaminants dans l'environnement et on se limite, dans ce cas, à ramener de la nature en ville pour les citoyens et les usagers qui en font la demande. Les sols contaminés par des usages passés ne sont pas la seule limite à l'AU, sur le plan sanitaire. La ville est en effet, dans tous les cas, source de contaminations, de pollutions diverses, qui peuvent compromettre la qualité de la production. On comprend dès lors d'autant plus les réserves, voire les critiques portées contre cette AU que les villes et collectivités voudraient « de proximité, durable et productive¹⁷⁹ ».

En plein essor en France, l'AU s'impose de plus en plus dans les politiques publiques. Y voyant un argument de séduction, les villes multiplient les actions de soutien, désormais structurées dans les PAT : l'AU s'impose ainsi dans le système urbain et autorise elle-même un système alimentaire local répondant aux nouveaux enjeux de la ville nourricière. Forte de son succès, l'AU

¹⁷⁹ Tours Métropole Val de Loire, *Le projet alimentaire territorial de Tours Métropole Val de Loire. Promouvoir aux lisières des villes une agriculture de proximité, durable et productive*, op. cit.

conquiert différentes strates de la société et elle se diversifie ; elle attire autant des amateurs que des professionnels, qui sont eux-mêmes de plus en plus des néo-agriculteurs, souvent en reconversion professionnelle. L'AU est ainsi en pleine mutation. Elle reconquiert la ville, au point que certains parlent d'une « agrarisation ». Il faut toutefois rester prudent, comme nous y invitent Caroline Perrin et ses collaborateurs, car cette dynamique relève peut-être plus d'une opportunité conjoncturelle que d'un changement réel et, comme souligné, l'agriculture demeure marginale en ville¹⁸⁰. L'intérêt qui lui est porté est aussi lié à sa faible importance, loin d'une agriculture à grande échelle. C'est ainsi une agriculture créatrice de liens qui est plébiscitée, une agriculture familiale, paysanne, attachée à la saisonnalité, loin des modèles productivistes. Pour autant, forte de son succès, elle attire aussi des entrepreneurs, y compris de la grande distribution. Ceci s'observe au moins en Île-de-France, où des initiatives, comme les micro-fermes, ont pu être réappropriées. Ces entrepreneurs s'orientent notamment vers de nouvelles formes de cultures, faisant abstraction du milieu, basées sur l'hydroponie, l'aquaponie ou l'aéronie. On peut y voir là une solution pour passer outre le problème de contamination des cultures, *via* les sols urbains. Mais il n'est pas sûr que l'avenir de l'AU soit véritablement là au regard des attentes sociales et environnementales qu'elle porte avant tout.

¹⁸⁰ Céline Tanguay, Jean-Louis Yengué et José Serrano, *op. cit.*

Bibliographie

- Antolinos-Basso, Diégo *et al.*, « Pourquoi le débat #EuropaCity n'a pas pris sur Twitter ? », *RESET*, n° 7, 2018, <https://doi.org/10.4000/reset.1070>.
- Aubry, Christine, « L'agriculture urbaine, contributrice des stratégies alimentaires des mégapoles ? », *Journées Scientifiques de l'Environnement – La transition écologique des mégapoles*, Paris, Université Paris Est Créteil Val de Marne (Paris 12), 2013, <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01190351/>.
- Aubry, Christine *et al.*, « Urban Agriculture and Land use in Cities: An Approach with the Multi-Functionality and Sustainability Concepts in the Case of Antananarivo (Madagascar) », *Land Use Policy*, vol. 29, n° 2, 2012, p. 429-439.
- Aubry, Christine et Jean-Noël Consalès, « L'agriculture urbaine en question : épiphénomène ou révolution lente ? Dialogue entre Christine Aubry et Jean-Noël Consalès », *Espaces et sociétés*, n° 158, 2014, p. 119-131.
- Aubry, Christine, Marie Hélène Dabat et Marie Mawois, « Fonction alimentaire de l'agriculture urbaine au Nord et au Sud. Permanence et renouvellement des questions de recherche », *Actes de la conférence Innovation and Sustainable Development in Agriculture and Food, Montpellier*, Institut National d'Études Supérieures Agronomiques de Montpellier, 2010.
- Aubry, Christine et Leïla Kébir, « Shortening Food Supply Chains: A Means for Maintaining Agriculture Close to Urban Areas? The Case of the French Metropolitan Area of Paris », *Food Policy*, vol. 41, 2013, p. 85-93.
- Ba, Awa et Christine Aubry, « Diversité et durabilité de l'agriculture urbaine : une nécessaire adaptation des concepts ? », *Noroi*, n° 221, 2021, p. 11-24, <https://journals.openedition.org/noroi/3739>.
- Bairoch, Paul, *De Jéricho à Mexico. Villes et économie dans l'histoire*, Paris, Gallimard, coll. « Arcades », 1985.
- Banzo, Mayté *et al.*, « Rôle des acteurs publics dans l'émergence de stratégies agricoles des villes. Exemples en Méditerranée », *Economia e società regionale*, vol. 34, n° 2, 2016, p. 8-30.
- Baudelet, Laurence, « Pollution et risque alimentaire dans les jardins partagés franciliens », *Revue d'ethnoécologie*, n° 8, 2015, <https://doi.org/10.4000/ethnoecologie.2441>.
- Berque, Augustin, *Du geste à la cité. Formes urbaines et lien social au Japon*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèques des sciences humaines », 1993.

- Blanchart, Anne *et al.*, « Contribution des sols à la production de services écosystémiques en milieu urbain – une revue », *Environnement urbain*, vol. 11, 2017, <https://journals.openedition.org/eue/1809>.
- Boulianne, Manon, Geneviève Olivier-D'Avignon et Vincent Galarneau, « Les retombées sociales du jardinage communautaire et collectif dans la conurbation de Québec », *VertigO. La revue de sciences de l'environnement*, vol. 10, n° 2, 2010, <https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2010-v10-n2-vertigo3982/045506ar/>.
- Brand, Caroline, « Alimentation et métropolisation: repenser le territoire à l'aune d'une problématique vitale oubliée », thèse de doctorat, Grenoble, Université Grenoble Alpes, 2015.
- Brand, Caroline *et al.* (dir.), *Construire des politiques alimentaires urbaines. Concepts et démarches*, Paris, Quæ, coll. « Update Sciences & technologies », 2017.
- Brédif, Hervé et Vincent Pupin, « Réévaluer la place de l'agriculture à l'heure du Grand Paris », *Annales de géographie*, n° 683, 2012, p. 43-65.
- Bryld, Erik, « Potentials, Problems, and Policy Implications for Urban Agriculture in Developing Countries », *Agriculture and Human Values*, vol. 20, n° 1, 2003, p. 79-86.
- Callard, Xavier, *Les services écosystémiques produits par les jardins familiaux. Le cas des jardins familiaux de la Bergeonnerie à Tours*, mémoire de Master 1 de géographie, Tours, Université de Tours, 2014, <https://serveur.msh-vdl.fr/wp-content/uploads/2014/11/Xavier-CALLARD.pdf>.
- Cerema Hauts-de-France, *L'artificialisation et ses déterminants d'après les Fichiers fonciers Période 2009-2018 – Chiffres au 1^{er} janvier 2018*, <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/fichiers/2020/06/rapport%20V3%20complet.pdf>.
- Chalmandrier, Maud *et al.*, « "L'agriculture urbaine" », entre concept scientifique et modèle d'action. Une notion mise à l'épreuve par le jardinage et le sol urbains », *Géographie et cultures*, n° 101, 2017, <https://journals.openedition.org/gc/5052>.
- Chapon, Jean, *Protection et aménagement intégré du bassin de la Loire*. Secrétariat d'État chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, 1989 [1979].
- Chevillet, Guillaume Morel, « Les serres sur toitures. Des outils de production pérennes qui s'inscrivent dans le métabolisme urbain ? », *Pour*, n° 234-235, 2018, p. 83-92.
- Chiffolleau, Yuna et Benoît Prévost, « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires », *Noroi*, n° 224, 2012, p. 7-20.

- Choay, Françoise, *L'urbanisme. Utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 1965.
- Collé, Mélanie, Anne-Cécile Daniel et Christine Aubry, « Call for Projects "Parisculteurs": Catalyst for Urban Agriculture Development on Rooftops in Paris », G. Pennisi *et al.*, *Proceedings of the International Symposium on Greener Cities for More Efficient Ecosystem Services in a Climate Changing World*, Bologne, Italie, coll. « Acta Horticulturae », n° 1215, 2018.
- Consalès, Jean-Noël, « Les jardins collectifs comme révélateurs des relations ville/agriculture urbaine. Analyse à partir de l'exemple marseillais », *Nature urbaine en projets. Vers une nouvelle alliance entre nature et ville*, Colloque international, Paris, Maison de l'architecture, 7 & 8 février 2013.
- Consalès, Jean-Noël, « Les jardins familiaux à Marseille, Gênes et Barcelone : laboratoires territoriaux de l'agriculture urbaine dans l'Arc Méditerranéen », thèse de doctorat, Marseille, Aix-Marseille Université, 2004.
- Cornu, Thomas, « Les micro-fermes urbaines. Mise en place d'un nouveau paysage agraire au cœur des villes », mémoire de master, Paris, École Nationale Supérieure du Paysage, 2019.
- Daniel, Anne-Cécile, *Fonctionnement et durabilité des micro-fermes urbaines. Une observation participative sur le cas des fermes franciliennes*, Paris, Chaire Eco-conception, AgroParisTech, Science & impact, 2017, <https://www.chaire-eco-conception.org/fr/content/192-fonctionnement-et-durabilite-des-micro-fermes-urbaines>.
- Daniel, Anne-Cécile, « Les micro-fermes urbaines, de nouvelles fabriques agri-urbaines », *Vertigo. La revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série 31, 2018, <https://journals.openedition.org/vertigo/21447>.
- Debray, Adèle, « La trame verte et bleue. Vecteur de changement des politiques de protection de la nature ou des politiques d'aménagement ? », thèse de doctorat, Tours, Université François Rabelais, 2015.
- Delattre, Laurence et Claude Napoléone, « Écologiser les documents d'urbanisme pour protéger les terres agricoles et les espaces naturels », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 60, 2011, p. 67-71.
- Diop Guèye, Ndèye Fatou, Salimata Seck Wone et Moussa Sy, *Agriculteurs dans les villes ouest-africaines. Enjeux fonciers et accès à l'eau*, Paris, Karthala, coll. « Hommes et sociétés », 2009.
- Direction des Parcs et Jardins de la Ville de Tours, *Les jardins familiaux de Tours. Jardinons au naturel*, https://www.tours.fr/cms_viewFile.

php?idtf=4815&path=Jardinons-au-naturel-les-jardins-familiaux-de-Tours.pdf.

- Donadiou, Pierre, *Campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud, 1998.
- Dron, Christian, « Héritage de contamination, usage et production primaire sur sols dégradés », *Qualité des sols urbains et périurbains et compatibilité des usages*, Journée d'échanges, Paris, LabEx BASC- GT Risques liés aux jardins collectifs et privatifs urbains-POLLUSOLS-FIRE, 13 mai 2019.
- Ernwein, Marion et Joëlle Salomon-Cavin, « Au-delà de l'agrarisation de la ville : l'agriculture peut-elle être un outil d'aménagement urbain ? Discussion à partir de l'exemple genevois », *Géocarrefour*, vol. 89, n^{os} 1-2, 2014, p. 31-40.
- Fleury, André et Paule Moustier, « L'agriculture périurbaine, infrastructure de la ville durable », *Cahiers Agricultures*, vol. 8, n^o 4, 1999, p. 281-287.
- Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, *Biodiversité. Richesse et enjeux de la recherche sur la biodiversité en ville*, Paris, Groupe de travail « Écologie et sociétés urbaines », 2018.
- Gitton, Clément *et al.*, « L'économie circulaire : cercle vertueux ou cercle vicieux ? Le cas de l'utilisation de terres maraîchères pour aménager des espaces verts urbains », *Géocarrefour*, vol. 92, n^o 2, 2018.
- Guey, Denis, « La résurrection des jardins du chemin de fer à Tours », 14 avril 2019, <https://www.francebleu.fr/infos/culture-loisirs/la-resurrection-des-jardins-du-chemin-de-fer-a-tours-1555063533>, site consulté le 02 avril 2021.
- Helloasso, *La Ferme du Bonheur*, <https://www.helloasso.com/associations/la-ferme-du-bonheur>.
- Henry, Alexandre, « Aménagement des éco-quartiers et de la Biodiversité », thèse de doctorat, Paris, AgroParisTech, 2012, <https://pastel.archives-ouvertes.fr/pastel-00910820/document>.
- Institut d'aménagement et d'urbanisme - Île-de-France, « Vers un développement urbain raisonné et durable », *Note rapide territoire*, n^o 797, 2019, https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1762/NR_797_web.pdf.
- Kédowidé, Conchita M. G., Michel p. Sedogo et Guéladio Cissé, « Dynamique spatio-temporelle de l'agriculture urbaine à Ouagadougou : Cas du maraîchage comme une activité montante de stratégie de survie », *Vertigo*. La revue électronique en sciences de l'environnement, vol. 10, n^o 2, 2010, <https://doi.org/10.4000/vertigo.10312>.

- La ferme du bonheur, *Le projet*, 2019, <http://www.lafermedubonheur.fr/le-projet/>.
- Lageat, Malo, *Une caractérisation des services écosystémiques culturels « exogènes » des micro-fermes urbaines en mobilisant l'entrée du paysage*, Paris, Agrocampus Ouest, AgroParisTech, INRAE, 2019.
- Le Caro, Yvon *et al.*, « Agricultures et villes : des articulations renouvelées », *Annales de géographie*, n° 712, 2016, p. 553-563.
- Le Couédic, Daniel « La nature et la ville : entre pacification et résistance », dans Guy Mercier et Jacques Bethemont (dir.), *La ville en quête de nature*, Sillery, Editions du Septentrion, p. 45-63.
- Leguay, Jean-Pierre, *Terres urbaines. Places, jardins et terres incultes dans la ville au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2009.
- Lejeune, Caroline et Bruno Villalba, « Test de charge de la durabilité urbaine : le cas de "l'écoquartier exemplaire" de la zone de l'Union (Nord, France) », *Vertigo. La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n° 2, 2012, <https://journals.openedition.org/vertigo/12227>.
- Lelong, Claire, « Sur les Îles Noires, Tours Métropole conjugue agriculture et zone inondable », *Banque des territoires*, <https://www.banquedesterritoires.fr/201110-sur-les-iles-noires-tours-metropole-conjugue-agriculture-et-zone-inondable>, 2020.
- Lerolle, Maxime, « Des fermes urbaines pour remplacer l'agriculture francilienne ? », *Reporterre. Le quotidien de l'écologie*, 2019 [2018], <https://reporterre.net/Des-fermes-urbaines-pour-remplacer-l-agriculture-francilienne>, site consulté le 11 octobre 2021.
- Leroux, Bertrand, « La planification spatiale aux prises avec le droit : le travail d'élaboration des schémas de cohérence territoriale », thèse de doctorat, Paris, Université Paris-Est, 2010.
- Le Roy, Alice, « Terres fertiles contre projet stérile : la lutte contre EuropaCity », *métropolitiques*, 3 octobre 2019, <https://metropolitiques.eu/Terres-fertiles-contre-projet-sterile-la-lutte-contre-EuropaCity.html>.
- Mairie de Paris, *État des lieux de l'alimentation à Paris. Carnet des enjeux*, Direction des espaces verts et de l'environnement, Agence d'Écologie Urbaine, 2016, <https://api-site.paris.fr/images/91142>.
- Mairie de Paris, *Les Parisculteurs. Des lieux et des projets pour cultiver à Paris*, Dossier de Presse, 3 novembre 2016, http://www.parisculteurs.paris/data/presse_3f9e4/accueil/4/dp-parisculteurs_finale_41_dc2.pdf.
- Margetic, Christine, Nicolas Rouget et Guillaume Schmitt, « Le foncier agricole à l'épreuve de la multifonctionnalité : desseins environnemen-

- taux et alimentaires dans les métropoles lilloise et nantaise », *Norois*, n° 241, 2016, <https://journals.openedition.org/norois/6012>.
- Martot, Lotha, *L'agriculture urbaine en Ile-de-France*, Vincennes, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France, 2020, https://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/driee_-_synthese_agriculture_urbaine-2.pdf.
- Masboungi, Ariella (dir.), *L'urbanisme des milieux vivants*, Paris, Parenthèses, coll. « Projet urbain », 2018.
- Massé, Bruno et Myriam Beaudry, *Les jardins collectifs et l'agriculture urbaine, formes de renouvellement de la solidarité*, Cahier de l'ARUC-ÉS, n° C-01-2008, 2007, <https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P58/5e2.pdf>.
- Mazoyer, Marcel et Laurence Roudart, *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Seuil, coll. « Histoire », 1997.
- Ministère de la transition écologique, *Artificialisation des sols*, <https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>.
- Morel, Kevin, Magali San Cristobal et François Gilbert Léger, « Small Can Be Beautiful for Organic Market Gardens: An Exploration of the Economic Viability of French Microfarms Using MERLIN », *Agricultural Systems*, vol. 158, 2017, p. 39-49.
- Mougeot, Luc J. A, « Urban Food Production: Evolution, Official Support and Significance », *Cities Feeding People*, Ottawa, International Development Research Centre, 1994, <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/14949/103013.pdf?sequence=1>.
- Moustier, Paule et Alain Mbaye, « Introduction », dans Paule Moustier *et al.*, *Agriculture périurbaine en Afrique subsaharienne, Actes de l'atelier international du 20 au 24 avril 1998*, Montpellier, Cirad, 1999, p. 3-17.
- Mundler, Patrick *et al.*, « Tous agriculteurs ? L'agriculture urbaine et ses frontières », *Géocarrefour*, vol. 89, n°s 1-2, 2014, p. 53-63, <https://journals.openedition.org/geocarrefour/9399>.
- Nahmias, Paula et Yvon Le Caro, « Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales », *Environnement urbain / Urban Environment*, vol. 6, 2012, p. a-1 à a-16, <https://journals.openedition.org/eue/437>.
- Niwa, Nelly, « La nature en ville peut-elle être agricole ? De la Suisse au Japon », *Urbia*, n° 8, 2009, p. 103-126-, <http://www1.montpellier.inra.fr/daume/writeable/documents/Niwa.pdf>.

- Nourry, Louis-Michel, « La terre nourricière », dans Catherine Laurent (dir.), *Histoires de jardins. Usages et paysages à Rennes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Beaux livres », 2008.
- Orsini, Francesco *et al.*, « Urban Agriculture in the Developing World: A Review, *Agronomy for Sustainable Development* », vol. 33, n° 4, 2013, p. 695-720, <https://link.springer.com/article/10.1007/s13593-013-0143-z/metrics>.
- Paddeu, Flaminia, « Manger local », *Vacarme*, n° 81, 2017, p. 40-45.
- Perrin, Coline *et al.*, « L'essor d'initiatives agricoles et alimentaires dans les villes françaises : mouvement marginal ou transition en cours ? », dans Nacima Baron-Yelles et Joan Romero González (dir.), *Cultura territorial e innovación social ¿Hacia un nuevo modelo metropolitano en Europa del Sur ?*, vol. 26, Publicaciones de la Universitat de València, coll. « Desarrollo Territorial. Serie Estudios y Documentos », 2018, p. 387-407.
- Perrin, Coline et Christophe-Toussaint Soulard, « Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan ? », *Géocarrefour*, vol. 89, n° 1-2, 2014, p. 125-134.
- Petit-Berghem, Yves *et al.*, « Retrouver la qualité des sols : le défi de la reconversion des friches urbaines polluées (projet Mischar-Revisols) », *4^{es} Rencontres nationales de la recherche sur les sites & sols pollués*, Atelier 7. Place des sols dans la ville durable, 2019, <https://fr.calameo.com/read/004599499addfde52c08a>.
- Petit-Berghem, Yves, Élisabeth Rémy et Marine Canavese, « Renaturation and Ecosystem Services of Contaminated Urban Wastelands in France », dans Francesca Di Pietro et Amélie Robert (dir.), *Urban wastelands. A Form of Urban Nature ?*, Cham, Springer International Publishing, 2021, p. 243-264.
- Rémy, Élisabeth *et al.*, « Le parc des Docks à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Entre passé industriel et écologisation du site : quel héritage humain et pédologique ? », *In Situ*, n° 37, 2018, <https://journals.openedition.org/insitu/19018>.
- Rémy, Élisabeth *et al.*, « Qu'y a-t-il d'éco dans un écoquartier ? La sous-estimation du sol dans l'urbanisme durable : le cas de Saint-Ouen entre passé agricole et reconversion industrielle », dans Joëlle Salomon Cavin et Céline Granjou (dir.), *Quand l'Écologie s'urbanise*, Grenoble Université de Grenoble Alpes éditions, coll. « Ecotopiques », 2021, p. 293-318.
- Rémy, Élisabeth *et al.*, « Qu'y a-t-il d'éco dans un écoquartier ? "L'écologie" à l'épreuve de la mémoire des lieux ? », dans Joëlle Salomon Cavin et Chloé Bouvier (dir.), *Études urbaines*. Rapport de recherche, Lausanne,

- Université de Lausanne, n° 4, 2019, p. 60-63, https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_67E7C46F0F9F.P001/REF.
- Rémy, Élisabeth, Nolwenn Gauthier et Marine Canavese, « Les sols (péri) urbains à l'épreuve du discours sur le primat du local », *Développement durable et territoires*, vol. 11, n° 1, 2020, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.16966>.
- Renauld, Vincent, *Fabrication et usage des écoquartiers. Essai critique sur la généralisation de l'aménagement durable en France*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, coll. « Espace en société. Logique territoriale », 2014.
- Robert, Amélie et al., « L'agriculture ouagalaise (Burkina Faso) comme modèle de contribution au métabolisme urbain : avantages et limites », *VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série 31, 2018, <https://doi.org/10.4000/vertigo.21857>.
- Robert, Amélie et Jean-Louis Yengué, « When Allotment Gardens Become Urban Green Spaces Like Others, Providing Cultural Ecosystem Services », *Environment and Ecology Research*, vol. 5, n° 6, 2017, p. 453-460.
- Salomon Cavin, Joëlle et Nelly Niwa, « Introduction. Agriculture urbaine en Suisse : au-delà des paradoxes », *Urbia. Les Cahiers du développement urbain durable*, n° 12, 2011, p. 3-16.
- Scheromm, Pascale, Coline Perrin et Christophe Soulard, « Cultiver en ville... Cultiver la ville ? L'agriculture urbaine à Montpellier », *Espaces et sociétés*, n° 158, 2014, p. 49-66.
- Schmelzkopf, Karen, « Urban Community Gardens as Contested Space », *Geographical Review*, vol. 85, n° 3, 1995, p. 364-381.
- Schmitt, Guillaume, Nicolas Rouget et Magalie Franchomme, « D'un foncier consommé à une réintégration des terres agricoles. Le cas de la métropole lilloise », *Études rurales*, n° 201, 2018, p. 166-191.
- Serrano, José et Gisèle Vianey, « Consommation d'espace agricole et relations entre acteurs privés et publics : un management en faveur de l'artificialisation », *Noroi*, n° 221, 2011, p. 111-124.
- Serrano, José, et Gisèle Vianey, « Patrimonialiser des activités agricoles pour banaliser la consommation d'espaces agricoles périurbains : réflexions à partir du cas de Tours », *Géographie, économie, société*, vol. 16, n° 3, 2014, p. 297-314.
- Servain-Courant, Sylvie, « L'aménagement des villes et la gestion des risques d'inondation post 1950. L'exemple de la Loire », dans Helga-Jane Scarwell, Guillaume Schmitt et Pierre-Gil Salvador (dir.), *Urbanisme et inondation. Outils de réconciliation et de valorisation*, Québec, Presses

- universitaires du Septentrion, coll. « Environnement et société », 2014, p. 95-124.
- Simonovici, Maxime, Gaëtan Buisson et Céline Magnier, « Le Centre-Val de Loire reste une des régions les moins artificialisées », *INSEE Analyses Centre-Val de Loire*, n° 74, 2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5057212>.
- Smit, Jac, Annu Ratta et Joe Nasr, *Urban Agriculture. Food, Jobs and Sustainable Cities*, New York, United Nations Development Programme, 1996.
- Sobocinski, Aurélie, « Le boom de l'agriculture urbaine », *CNRS Le journal*, 2015, <https://lejournal.cnrs.fr/articles/le-boom-de-lagriculture-urbaine>.
- Souami, Taoufik, *Écoquartiers, secrets de fabrication. Analyse critique d'exemples européens*, Paris, Les Carnets de l'info, coll. « Modes de ville », 2009.
- Steel, Carolyn, *Hungry City. How Food Shapes our Lives*, Londres Vintage, 2009.
- Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle (SMAT), *État initial de l'environnement. Pièce 3/6 du Rapport de présentation*, Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération tourangelle (SCoT), 2013, https://www.tours-metropole.fr/sites/default/files/Institutions/scot_rapport_2013.pdf.
- Tanguay, Céline, Jean-Louis Yengué et José Serrano, « Planification spatiale et agriculture urbaine. L'exemple de l'agglomération tourangelle », *Vertigo. La revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série 31, 2018, <https://doi.org/10.4000/vertigo.22074>.
- Torre, André, « L'agriculture de proximité face aux enjeux fonciers. Quelques réflexions à partir du cas francilien », *Espaces et sociétés*, n° 158, 2014, p. 31-48.
- Torre, André *et al.*, « Paris, métropole agricole ? Quelles productions agricoles pour quels modes d'occupation des sols », *Revue d'économie régionale & urbaine*, n° 3, 2013, p. 561-593.
- Tours, *Jardin de la France*, <https://www.tours-tourisme.fr/voir-faire/cha-teaux-de-la-loire-jardins-patrimoine/parcs-et-jardins>, site consulté le 02 avril 2020.
- Tours Métropole Val de Loire, *Les jardins collectifs à la Gloriette*, <https://tours-metropole.fr/les-jardins-collectifs-la-gloriette>, site consulté le 2 avril 2021.
- Tours Métropole Val de Loire, *Le projet alimentaire territorial de Tours Métropole Val de Loire. Promouvoir aux lisières des villes une agriculture*

- de proximité, durable et productive*, 2019, https://www.tours-metropole.fr/sites/default/files/projet_alimentaire_territorial_flyer.pdf.
- Tours métropole Val de Loire, *Transition écologique*, <https://tours-metropole.fr/TransitionEcologique>, site consulté le 2 avril 2021.
- Van Veenhuizen, René (dir.), *Cities Farming for the Future. Urban Agriculture for Green and Productive Cities*, IIRR, RUA, CRDI, 2006.
- Vidal, Roland et André Fleury, « Aménager les relations entre la ville et l'agriculture. De nouveaux enjeux territoriaux et une nouvelle approche "agriurbainiste" », *Urbia*, n° 8, 2009, p. 127-142, https://www.unil.ch/files/live/sites/ouvdd/files/shared/URBIA/urbia_08/urbia_08_p127_142.pdf.
- Ville de La Riche et ATU (Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours), *Projet urbain La Riche 2030. P@role aux citoyens : le cours de l'histoire*, http://www.ville-lariche.fr/IMG/pdf/panneaux_histoire_bd1-bd-2.pdf, site consulté le 04 avril 2021.
- Ville de Paris, Les Parisculteurs, <https://www.parisculteurs.paris/fr/a-propos/les-parisculteurs-en-quelques-mots/>, site consulté le 11 octobre 2021
- Ville de Tours, *Rapport de présentation. Tome 1 : état initial du site et de l'environnement*, Plan local d'urbanisme, 2019, https://www.tours.fr/include/PLU/1.1a.Etat_initial_du_site_et_de_l_environnement.pdf.
- Ville de Tours, *Jardin familiaux*, <https://www.tours.fr/services-infos-pratiques/276-jardins-familiaux.htm>, consulté le 21 mars 2021.
- Watts, David C. H., Brian Ilbery et Damian Maye, « Making Reconnections in Agro-Food Geography: Alternative Systems of Food Provision », *Progress in Human Geography*, vol. 29, n° 1, 2005, p. 22-40.
- Yengué, Jean-Louis et Amélie Robert, « Le vignoble périurbain : entre préoccupations locales et contexte global. Exemple de Vouvray (France) », *Noréis*, n° 249, 2018, p. 21-42.
- Zasada, Ingo, « Multifunctional Peri-Urban Agriculture. A Review of Societal Demands and the Provision of Goods and Services by Farming », *Land Use Policy*, vol. 28, n° 4, 2011, p. 639-648.